

Procès Verbaux
Rapports



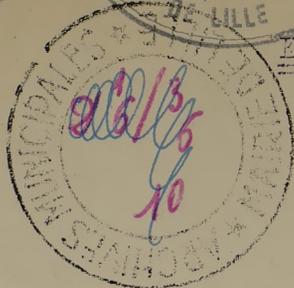
Commission Spéciale chargée de mettre au point le problème de l'exploitation des théâtres.

2^e mandat Salengro 1929 / 1935

6-1-1930



No. 67



Exploitation des Théâtres Municipaux

Rapport de la Commission spéciale

Au cours de votre réunion du 3 Janvier dernier, vous avez confié à une commission composée de MM. les Adjoints Bardou, Coolen, Devernay, Favières, Lévy, Willems et M. le Conseiller Dehove - le Secrétaire Général de la Mairie en étant le rapporteur - et le Directeur des Théâtres Municipaux, membre à titre consultatif, le soin d'examiner et de mettre au point le problème de l'exploitation de nos Théâtres.

Voici le rapport que me fait tenir le Secrétaire Général de la Mairie.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur en ma qualité de rapporteur de la Commission chargée par l'Administration Municipale le 6 Janvier, d'étudier le problème de l'exploitation des Théâtres Municipaux, de vous rendre compte de ses travaux et des projets de résolution qu'elle soumet à l'agrément de l'Administration Municipale.

La Commission, au grand complet, a tenu une première réunion le II Janvier; elle a au cours de sa première séance pris certaines résolutions relatées dans le procès-verbal ci-après reproduit que sa Sous-Commission lui a soumis, lors de sa réunion du 22 Février.

" Délibérant sur le problème du fonctionnement des Théâtres Municipaux, vous avez, au cours de votre réunion du II Janvier :

" 1°) émis l'avis qu'il y avait lieu pour la ville de maintenir et de continuer l'effort d'art qu'elle a entrepris et mené à bien depuis plusieurs années.

" 2°) estimé qu'il y avait lieu de rechercher les mesures propres - tout en continuant cet effort d'art - pour, non seulement, consolider - si l'on peut ainsi s'exprimer - le déficit de l'exploitation de nos deux Théâtres - mais aussi, pour le réduire de façon sensible;

" 3°) envisagé, dans ce but, les trois solutions ci-après :

"a) réduction de la durée de la saison au Grand Théâtre;

b) réduction du nombre de représentations données chaque semaine au Grand Théâtre;

"c) constitution d'une troupe donnant avec les mêmes masses des représentations d'opéra et d'opéra-comique au Grand Théâtre, d'opérettes au Sébastopol;

"d) confié à MM. les Adjoints Bardou, Willems, et au Secrétaire Général de la Mairie le soin d'examiner, le directeur des Théâtres entendu, les trois solutions.

....

" Votre Sous-Commission a fait établir une documentation
" chiffrée importante et, après en avoir longuement délibéré, a
" arrêté les solutions suivantes qu'en son nom j'ai l'honneur de
" vous soumettre.

" La 3ème solution envisagée par vous. - Constitution d'une
" troupe donnant avec les mêmes masses des représentations d'opéra
" et d'opéra comique au Grand Théâtre, d'opérettes au Théâtre
" Sébastopol - est la seule qui puisse réduire très sensiblement
" le déficit d'exploitation des Théâtres. Elle est réalisable, en-
" core qu'elle doive soulever quelques difficultés. Mais cette une
" solution extrême à laquelle l'Administration Municipale ne devrait
" avoir recours que a) si la solution que nous allons vous proposer
" par la suite ne devrait pas donner les résultats que nous escomp-
" tons b) si, également, vous estimiez devoir, dès cette année,
" grever de nouvelles charges l'exploitation de nos théâtres et,
" par là même, creuser un autre trou à côté de celui que nous
" tentons de boucher.

" Solution extrême I) parce qu'elle tendrait à priver de leur
" emploi nombre de personnes que nos théâtres font vivre : danseuses,
" choristes, musiciens, machinistes, etc.. 2) parce qu'elle pourrait
" être accueillie - favorablement, sans doute - par les exploitants
" de spectacles de notre Ville, mais diversement par l'opinion
" publique qui ne pourrait ne pas comprendre les raisons impérieuses
" de cette mesure.

" Mais, nous pensons devoir insister sur ce point que cette
" solution est pratiquement réalisable et que nous ne vous la
" proposons point, pour les deux raisons que nous venons d'indiquer.

" A cette mesure radicale, la dernière à envisager avant celle
" qui consisterait en la fermeture d'un de nos théâtres, nous avons
" préféré une solution mixte qui consiste en une combinaison des
" première et deuxième solutions que vous avez envisagées, soit la
" réduction de la durée de la saison au Grand Théâtre combinée avec
" une réduction du nombre de représentations données chaque semaine
" dans cet établissement.

" Nous vous proposons donc de réduire :

" 1°) d'un mois la durée de la saison au Grand Théâtre.

" La saison durerait cinq mois au lieu de six; elle commence-
" rait quinze jours plus tard qu'à présent et finirait quinze jours
" plus tôt. Cette première mesure réduirait le déficit d'environ
" 350.000 francs.

" 2°) Diminution du nombre de représentations au Grand Théâtre.

" Chaque semaine, trois représentations au lieu de cinq :

" Seraient supprimées les représentations du mardi et du
" Samedi - parce que ces deux jours là le Grand Théâtre fait des
" recettes moyennes inférieures à celles du jeudi, du Dimanche en
" matinée, du dimanche en soirée.

.....

Il est assez mal aisé de chiffrer l'économie que va réaliser la Ville, parce que des recettes disparaissent en même temps que des dépenses. Nous croyons pouvoir cependant chiffrer à 200.000 francs environ l'économie qui résultera de l'application de cette mesure.

C'est donc, tout compte fait, une réduction de déficit d'environ un demi-million que nous escomptons du fait de la combinaison que nous vous proposons.

Un demi-million, à condition, et c'est une condition formelle et expresse, que toutes choses restent égales, c'est à dire:

1°- que les artistes et les masses du Grand Théâtre, engagés pour 5 mois, travaillant cinq mois soient payés pour cinq mois - non pour six;

2°- que les masses ne reçoivent aucune augmentation nouvelle la saison prochaine.

Signalons d'ailleurs que choristes et danseuses ont obtenu cette saison une augmentation de cent cinquante francs par mois, que les musiciens du Grand Théâtre ont obtenu une amélioration sensible de leur situation, et que les musiciens du Sébastopol ont vu, par deux fois, leurs appointements augmentés au cours de la saison, que les machinistes et le reste du personnel ont obtenu eux aussi des augmentations intéressantes.

Nous estimons que si ces deux conditions ne sont pas remplies, le demi-million de boni escompté fondra comme neige, et la saison théâtrale 1930-1931 ne se bouclera pas comme celle de 1929-1930, par un déficit global de deux millions et demi, mais par un déficit qui approchera et atteindra peut-être trois millions.

Et ayant formulé ces réserves indispensables, nous vous proposons d'examiner et d'agréer d'autres mesures que nous avons envisagées, élargissant ainsi, tant soit peu, le cadre de la mission que vous nous avez confiée:

D'abord, nous estimons qu'il convient de donner un mardi sur deux, au Grand Théâtre, une représentation de comédie, l'effort que nous avons tenté dans ce sens, au cours de la saison 1928-1929 ayant donné dans l'ensemble des résultats satisfaisants. Le mardi, non le Samedi, pour ne pas nuire à la représentation donnée, ce jour-là, au Théâtre Sébastopol qui fera, sans nul doute, le plein, puisque nous ne donnerons plus de représentation au Grand Théâtre. Un mardi sur deux, pour que la Direction puisse faire choix d'ouvrages susceptibles d'intéresser le public et de faire recette.

Ensuite, nous estimons que nous devons donner le jeudi au Grand Théâtre, une représentation lyrique de gala, avec prix spéciaux. Ce sera, si l'on peut dire, la représentation réservée aux gens chics, snobs ou amateurs de musique, qui ne se complaisent point volontiers en la société du vulgum pecus.

Par ailleurs, nous pensons qu'il est possible de réduire, au Grand Théâtre, sans nuire aux représentations:

.....

a) de 16 à 12, le nombre des danseuses;

b) de 56 à 50, le nombre des choristes.

" Soulignons que malgré la réduction du nombre de représentations qui seraient données au Grand Théâtre, danseuses, choristes et musiciens conserveraient leurs appointements mensuels, tels qu'ils sont présentement fixés, matinées en sus, mais leurs engagements porteraient le même nombre de services qu'à présent, stipulant au surplus - ainsi que cela se fait pour les artistes de la troupe - que danseuses, choristes et musiciens sont engagés pour les théâtres, non pour le seul Grand Théâtre. Cette dernière réserve peut avoir son importance, car elle permettra de ne plus payer de cachets supplémentaires ou d'embaucher une main d'oeuvre supplémentaire quand, au théâtre Sébastopol, nous donnerons des représentations lyriques faisant recette que le bon public de Sébasto accueille chaleureusement.

" Pour terminer, notons que 1) les machinistes affectés au Grand Théâtre seront pendant un mois occupés au théâtre Sébastopol ce qui nous permettra de réaliser une économie du fait que les aides-machinistes ne seront plus occupés que cinq mois au lieu de six. 2) les machinistes ne devraient plus recevoir un double salaire le dimanche, mais être payés au tarif courant - d'autant que le repos hebdomadaire leur est assuré - et que la matinée continuera à leur être payée en sus au tarif courant, non au tarif double.

" Avant de terminer cet exposé, nous croyons devoir faire remarquer que pour faire oeuvre complète la Commission devrait examiner dans l'ordre, les questions ci-après :

a) Augmentation du prix des places tant à Sébastopol qu'au Grand Théâtre - augmentation sans exagération - pour tenir compte dans une certaine mesure de la diminution de recettes qui sera constatée au Grand Théâtre;

b) Revision du tarif des abonnements;

c) Examen détaillé de toutes les dépenses qui seront faites au cours de la présente saison - en vue de réduire ou de supprimer toutes dépenses qui ne présenteraient pas un caractère de nécessité;

d) Examen des suggestions que nous ont adressées ou nous adresseront certaines collectivités ou personnalités. A ce jour nous avons reçu des suggestions a) de l'Amicale Cloche b) du Syndicat d'initiative les Amis de Lille et de l'Association des abonnés c) de l'Intersyndicale du Spectacle.

Le Secrétaire Général,
M. PLANQUE.

La Commission - en sa séance du 22 février - séance à laquelle s'était fait excuser M. le Conseiller Dehove et n'assistait pas M. l'Adjoint Favières - a adopté les solutions qui lui étaient présentées par sa Sous-Commission tout en émettant l'avis qu'il y avait lieu, pour l'Administration Municipale d'examiner s'il ne convenait pas d'autoriser M. Frady à entrer en pourparlers avec la Municipalité de Roubaix afin de donner dans cette ville, chaque semaine, soit une représentation d'opérette, soit une représentation d'opéra ou d'opéra comique. Sous la condition expresse que la Ville de Roubaix accorderait pour chaque représentation une subvention d'environ 7.000 francs.

Dans l'esprit de la Commission cette mesure permettrait a) à la Ville de réaliser pendant la saison un bénéfice net de quarante mille francs environ, b) aux masses de trouver là un complément d'appointements qui serait le bienvenu.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, etc...

Le Secrétaire Général,
M. PLANQUE

En vous priant de donner acte à la Commission de ses travaux, nous vous demandons d'agréer les solutions qu'elle a arrêtées, estimant toutefois qu'il est peut être dangereux d'autoriser notre troupe à donner des représentations dans une ville voisine - le bénéfice escompté étant relativement peu important-et ne pouvant, en tout cas, compenser le préjudice qui sera porté inévitablement au prestige et à la renommée de notre troupe.

Enfin, nous pensons qu'il convient de demander à notre Commission de poursuivre ses travaux dans l'ordre qu'elle propose, formulant le vœu que ses travaux soient menés à bonne fin dans les semaines qui vont suivre.

11089
ARCHIVES MUNICIPALES
100
102
DE LILLE

Fonctionnement des Théâtres municipaux

Procès-verbal de la réunion de la
Commission spéciale du 19 Mars 1930



Messieurs les Membres de la Commission spéciale des Théâtres municipaux se sont réunis, Cabinet de M. le Secrétaire général de la Mairie, le Mercredi 19 Mars, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint BARDOU.

Etaient présents : M.M. BARDOU, Adjoint au Maire
COLLEN -d°-
DEVERNAY -d°-
LEVY -d°-
WILLEMS -d°-
DEHOVE, Conseiller municipal

M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Directeur des Théâtres municipaux assistaient également à la réunion à laquelle s'était fait excuser M. l'Adjoint FAVIERES.

Avant d'aborder l'examen des affaires inscrites à son ordre du jour, la Commission décide d'entendre une délégation de : "L'Intersyndicale du Spectacle de Lille".

M. SALEMBIER, secrétaire de "l'Intersyndicale", présente la délégation et donne lecture - en le commentant - du mémoire qui a été adressé à l'Administration municipale. Après de brèves interventions et demandes d'explications complémentaires de M.M. les Adjointes BARDOU et LEVY, de M. le Conseiller DEHOVE, la Commission prend acte de la communication qui vient de lui être faite, et, à la suite d'un échange de vues, décide de passer à l'ordre du jour.

1° - Communication de la décision de l'Administration municipale en date du 3 Mars 1930 touchant les travaux de la Commission

Cette communication, faite par le Secrétaire général de la Mairie, donne lieu à un long débat, à la suite d'une proposition de M. l'Adjoint DEVERNAY tendant à ne pas faire supporter par les masses du Grand Théâtre (ballerines, choristes et musiciens) le poids de la décision prise par l'Administration municipale de réduire de six mois à cinq la durée de la saison au Grand Théâtre. M. l'Adjoint DEVERNAY demande en somme que les masses soient payées six mois, non cinq, soulignant que l'application pure et simple de la décision de l'Administration municipale pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour la saison, si la Direction se trouvait dans l'impossibilité d'engager des masses en quantité suffisante ou ne trouvait à engager des masses que de qualité médiocre.

Cette proposition est vivement combattue par les autres membres de la Commission qui font remarquer que son adoption ferait disparaître une partie des économies qu'on se proposait de réaliser et pourrait ...

.....

créer un précédent que les artistes de la troupe pourraient invoquer.

En fin de compte, la proposition de M. l'Adjoint DEVERNAY est rejetée à l'unanimité, moins une voix, M. l'Adjoint DEVERNAY, ayant, préalablement au vote, fait connaître qu'il se rallierait à une proposition transactionnelle tendant au paiement des masques pendant une quinzaine en sus des cinq mois de saison prévus au Grand Théâtre.

2°- Fixation du prix des places a) Grand Théâtre; b) Théâtre Sébastopol.

M. le Secrétaire Général donne connaissance a) du tableau du prix des places adopté, par le Conseil Municipal, le 17 Mars 1897 (annexe n°1); b) du tableau du prix des places adopté par le Conseil Municipal le 30 Décembre 1913, 1) pour le Grand Théâtre; 2) pour la Salle de Spectacles (annexe n°2).

La Commission ayant donné acte à M. le Secrétaire Général de sa communication, propose de fixer comme suit le tarif des places.

I.- au GRAND THEATRE

a) Mardi, Jeudi, Dimanches et jours de fêtes en matinée

REZ DE CHAUSSEE.- Loges avant-scène ou baignoires	30 f.
Fauteuils d'orchestre	30
Fauteuils de parquet	18
Stalles de baignoires	15
PREMIERE GALERIE.-Loges avant-scène ou de face	30 f.
Loges de côté	30
Fauteuils de balcon	30
DEUXIEME GALERIE.-Loges	18 f.
Fauteuils de face	18
Fauteuils de côté	15
TROISIEME GALERIE-Loges	5 ^f .95
Fauteuils, les 2 premiers rangs	8
Fauteuils, les autres rangs	5.95
QUATRIEME GALERIE-Fauteuils	5 f.
Stalles	4

b) Dimanches et jours de fêtes en soirée.

REZ DE CHAUSSEE.- Loges avant-scène ou baignoires	24 f.
Fauteuils d'orchestre	24
Fauteuils de parquet	15
Stalles de baignoires	12

PREMIERE GALERIE.- Loges avant scène ou de face	24 ^f
Loges de côté	24
Fauteuils de balcons	24
DEUXIEME GALERIE.- Loges	15 ^f
Fauteuils de face	15
Fauteuils de côté	12
TROISIEME GALERIE.-Loges	5.95
Fauteuils, les 2 premiers rangs	8
Fauteuils, les autres rangs	5.95
QUATRIEME GALERIE.-Fauteuils	5 ^f
Stalles	4

La Commission souligne :

a) que les prix actuellement pratiqués ont été maintenus pour les représentations à donner les dimanches et jours de fêtes en soirée, remarque étant faite que sont portés, au même taux, les prix des places ci-après :

REZ-de-CHAUSSEE.- Loges avant scènes ou baignoires
Fauteuils d'orchestre

PREMIERE GALERIE.-Loges avant scène ou de face
Loges de côté
Fauteuils de balcon

alors qu'actuellement les fauteuils d'orchestre - loges de côté et fauteuils de balcon (1ère galerie) - bénéficient d'une réduction de prix de deux francs.

b) que ne sont point majorés, quel que soit le jour de la représentation, les prix des places des 3ème et 4ème galeries.

La Commission propose enfin :

a) de donner un gala lyrique un jeudi sur deux, la semaine où il ne sera point donné de représentation de comédie;

b) de laisser à la direction le soin de fixer au mieux le prix des places des galas lyriques du jeudi;

c) d'accorder - un mois après l'ouverture de la saison et si les résultats de ce premier mois ne sont pas précisément favorables - aux militaires en uniforme et à toutes les places, une réduction de 30 % aux représentations données, les dimanches et jours de fêtes en soirée.

II.- AU THEATRE SEBASTOPOL

a) dimanches et jours de fêtes, matinée et soirée

Loges	13 ^f
Fauteuils d'orchestre	13
Balcors de face	13

Balcons 1ère série	10f
Parquet	9
Balcons 2ème série	5.50
Parterres	5.50
Secondes	4.50
Troisièmes	3.50

b) semaine

Loges	11 ^f
Fautuils d'orchestre	11
Balcons de face	11
Balcons 1ère série	8
Parquet	6.75
Balcons 2ème série	4.50
Parterres	4.50
Secondes	3.50
Troisièmes	2.50

La Commission souligne :

a) que ne font l'objet d'aucune majoration sur les prix actuellement pratiqués les places ci-après : balcons 2ème série, parterres, secondes, troisièmes.

b) que le prix des autres places est simplement majoré de un franc par place.

3° - Fixation du prix des abonnements a) Grand Théâtre; b) Théâtre Sébastopol.

La Commission propose de n'accorder ses abonnements, au Grand Théâtre que le Jeudi seulement, les abonnements devant être limités aux places prévues à ce jour et calculés sur la base du prix des représentations ordinaires du jeudi, sous déduction d'un sixième.

La Commission propose de ne pas accorder d'abonnements au Théâtre Sébastopol.

X
X X

Après avoir décidé a) de poursuivre - au cours d'une autre réunion - l'examen des affaires inscrites à son ordre du jour; b) de proposer à l'Administration municipale de prendre en considération une demande de la Direction des Théâtres tendant à donner pendant la Foire d'Août-Septembre, au Théâtre Sébastopol, au pourcentage, une féerie à grand spectacle, la Commission termine ses travaux à 22 heures.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE.

Annexe n° I

GRAND THEATRE MUNICIPAL

PRIX DES PLACES (par représentation)

	<u>Au bureau</u>	<u>En location</u>	
Premières loges de face	5 frs	5 f 50	(Et au-
Premières loges de côté	4 frs	4 f 50	(dessus, à
Hautcuils d'orchestre	5 frs	5 f 50	(la volont
Hautcuils de galerie des premières . .	4 frs	4 f 50	(du Direc-
Baignoires	5 frs	5 f 50	{ teur
Stalles de parquet	3 f 50	4 f 00	
Stalles de parterre	3 f 00	3 f 50	
Deuxièmes loges fermées	2 f 50	2 f 75	
Deuxièmes loges publiques	2 f 00	-	
Troisièmes loges fermées	1 f 50	1 f 75	
Troisièmes publiques	1 f 00	-	
Parterre	1 f 50	-	
Quatrièmes, les jours fériés	0 f 60	-	
- les autres jours	0 f 40	-	
Galerias des premières pour les of- ficiers en uniforme, jusqu'au grade de capitaine inclus	2 f 50	-	
Quatrième pour les militaires	0 f 30	-	

Délibéré en Conseil municipal le 17 mars 1897.

Vu:
Lille le 21 Avril 1897

Pour le Préfet du Nord,
Le Conseiller de Préfecture délégué

GODEFROY

Pour copie conforme,
l'Adjoint délégué,

CH. DEBIERRE.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 DECEMBRE 1913.

GRAND THEATRE (n'était pas en exploitation avant guerre)

	<u>Au Bursau</u>	<u>En location</u>
Avant-scènes, rez-de-chaussée	6,00	6,50
Avant-scènes, premier étage	6,00	6,50
Avant-scènes, deuxième étage	3,00	3,50
Avant-scènes, troisième étage	2,00	2,25
Premières loges	5,00	5,50
Fauteuils d'orchestre	5,00	5,50
Fauteuils de galerie de face	5,00	5,50
Fauteuils de côté	4,00	4,50
Baignoires	5,00	5,50
Stalles de parquet	3,50	4,00
Stalles de parterre	3,00	3,50
Deuxièmes loges fermées	2,50	2,75
Deuxièmes publiques	2,00	2,25
Troisièmes loges fermées	1,50	1,75
Troisièmes publiques	1,00	1,10
Parterre (hommes seulement)	1,50	1,75
Quatrièmes, les jours fériés	0,60	
Quatrièmes, les autres jours	0,40	
Quatrièmes, pour les militaires	0,25	

SALLE DE SPECTACLES

Fauteuils d'orchestre	3,00	3,25
Stalles de parquet	2,00	2,25
Stalles de parterre	1,50	1,60
Parterre	1,00	1,10
Loges	3,00	3,25
Fauteuils de face	3,00	3,25
Fauteuils de côté	2,00	2,25
Premières de face	2,00	2,25
Premières de côté	1,50	1,60
Gradins de première	0,75	0,85
Gradins d'avant-scène	0,40	0,50
Deuxièmes galeries	0,40	0,50

FEDERATION DU SPECTACLE
Intersyndicale du Spectacle de Lille



LILLE, le 5 Mars 1930

à Monsieur le Maire de Lille,

à Messieurs les Conseillers Municipaux,

La Fédération du Spectacle et l'Intersyndicale de Lille ont l'honneur de vous présenter quelques suggestions sur la régie Municipale des Théâtres, qui complètent les rapports déjà déposés.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les plus respectueuses.

signé : ROGE

Ce que doit être une régie municipale de Théâtre :

1^o- Constitution d'un Comité extra Municipal de gestion composé du Maire ou de l'Adjoint aux Beaux-Arts, de 3 Conseillers Municipaux, du Directeur du Conservatoire, de deux délégués des Abonnés et de deux délégués des masses. (Ce projet est une base laissant par le nombre de ces membres toute l'autorité au Conseil Municipal il peut être modifié bien entendu).

Ce Comité désignerait un administrateur délégué, chargé de le représenter dans l'administration du Théâtre, signature des engagements d'artistes, administration du personnel, comptabilité, etc... tout en restant lui-même un fonctionnaire du Comité de Gestion.

2^o- Un directeur de la scène, comme au Palais de la Méditerranée à Nice, c'est-à-dire un régisseur général avec les pouvoirs les plus étendus au point de vue du plateau.

3^o- Un Directeur de la Musique 1er chef d'orchestre.

Ces trois fonctions feraient partie avec voie consultative seulement, du Comité de gestion.

Toute suggestion de répertoire, d'engagement d'artistes et leurs appointements, serait présentée au début de la saison et étudiée par le Comité à qui incomberait le soin d'arrêter le programme de la saison ou le modifier et ses décisions seraient exécutées par chacun des chefs de service suivant leurs attributions.

Leurs appointements, ainsi que ceux de tout le personnel du Théâtre seraient fixés par le Comité de gestion, à mi-taux minimum ou au tarif arrêté avec les organisations syndicales intéressées.

La subvention mise à la disposition du Comité de gestion aurait pour base la somme actuellement dépensée.

Si cette subvention était démontrée insuffisante au cours de l'exploitation, la Ville pourvoirait à la différence.

Si au contraire cette subvention n'était pas dépensée, la somme restante constituerait pour la Ville un bénéfice auquel elle pourrait intéresser par une participation à déterminer tout le personnel au prorata de ses appointements.

Quels seraient les avantages que la Ville retirerait d'une semblable exploitation.

Ils sont de 3 sortes:

- 1°) Avantage matériel
- 2°) Avantage moral
- 3°) Avantage artistique

Au point de vue matériel, la Ville exploitant le Théâtre au nom de la collectivité n'aurait aucune taxe, pauvre ou état à payer.

taxe d'état	3.60 %
" Municipale	1.80 %
droits des pauvres	<u>10.00 %</u>
TOTAL	15.40 %

En outre elle retirerait le bénéfice des tournées de passage en hiver ou en été, auxquelles la salle pourrait être louée, soit forfaitairement soit au pourcentage de la recette. Ces avantages peuvent se chiffrer, pour les taxes, en se basant sur les recettes de la saison 1928-1929, suivant les chiffres donnés par M. PLANQUE soit 15.40 % sur 2.570.000 Frs = 395.780 Frs 00 pour la saison.

En ce qui concerne les tournées de passage, en prenant un chiffre de 25 représentations (seulement pendant la saison d'hiver) Tournées Baret ou autres avec lesquelles on pourrait entrer en pourparlers, celles-ci donneraient à la Ville au moins 55.000 frs de bénéfice, lesquels, ajoutés aux 395.780 frs de moins à payer pour les taxes feraient un total de plus de 450.000 francs.

Ici une parenthèse : A Bordeaux dans la forme de régie actuelle, les recettes provenant des représentations extra lyriques ou tournées de passage sont laissées en bénéfice à M.M. Mauret-Lafage et Chauvet, gestionnaires de la régie, mais la Ville leur exige un versement de 10 % de la recette brute sur lesquels elle distribue 5 % à titre de participation bénéficiaire au personnel des masses.

C'est ainsi que pour la période d'été 1929, le Secrétaire du Comité Intersyndical du Spectacle représentant les Masses, a touché au début de la saison d'hiver 1929-1930, à titre de participation, un chèque de 31.500 francs pour être réparti entre tout le petit personnel du Théâtre.

Le 5 % conservé par la Ville, est employé à des travaux d'entretien du Théâtre.

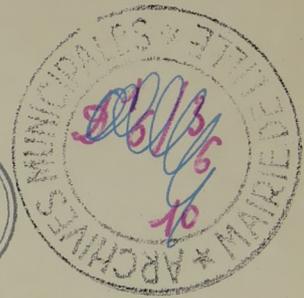
L'avantage moral résulte en ceci, qu'il accomplit une réalisation des programmes cégétistes et socialistes de la participation ouvrière à l'exploitation par les collectivités.

Enfin, au point de vue artistique, rien n'en serait laissé au hasard du fait de l'étude concertée des programmes et de leur interprétation, en tenant compte des intérêts des exploitants et des désirs des usagers et du personnel.

Ceci confirme notre rapport additif du 20 Mars. Il y a d'autres moyens pour réduire les frais de gestion des Théâtres, que de réduire la saison à 5 mois.

FEDERATION DU SPECTACLE INTERSYNDICALE

Du Spectacle de LILLE.



Lille, le 6 Mai 1930.

Monsieur le Secrétaire Général
de la Bourse du Travail,

Nous vous adressons ce jour quelques revendications en vous priant de bien vouloir les faire parvenir à l'Administration Municipale.

Il existe dans les Théâtres Municipaux : sept brigadiers-machinistes employés pendant l'intersaison à titre d'ouvriers municipaux auxiliaires

A ce titre nous vous demandons d'intercéder en vue de l'obtention de 6 jours de vacances payés; et aussi de l'octroi du sursalaire familial comme nos camarades des autres services.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, recevez, Monsieur le Secrétaire nos fraternelles salutations.

SECRETARIAT :

Signé : WILLEMS.



Fonctionnement des Théâtres Municipaux.

Procès-verbal
de la réunion de la Commission spéciale
du 7 Mai 1930.



Messieurs les Membres de la Commission spéciale des Théâtres Municipaux se sont réunis, Cabinet de M. le Maire, le 7 Mai, à 17 h.30, sous la présidence de M. l'Adjoint Bardou.

Etaient présents : M.M. Bardou, Coolen, Devernay, Favières, Lévy, Willems, adjoints au Maire.
M. Dhove, Conseiller Municipal,
M. Planque, Secrétaire général de la Mairie,
M. Frady, Directeur des Théâtres Municipaux.

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cesbron, Secrétaire Général de la Fédération Nationale du Spectacle,

Rogé, Délégué régional de la dite Fédération.

La séance ouverte, M. l'Adjoint Bardou donne immédiatement la parole à M. Cesbron qui, dès l'abord, signale que sa Fédération a été vivement émue de la décision prise par la Municipalité de Lille de réduire à cinq mois la saison à son Grand Théâtre, soulignant 1°- que cette mesure va frapper principalement les masses dont la situation est pourtant digne d'intérêt 2°- que l'exemple de Lille risque d'être suivi par d'autres municipalités qui étudient, elles aussi, les moyens propres à réduire le déficit d'exploitation de leurs théâtres.

Il fait ensuite remarquer que l'exploitation du Grand Théâtre avec une troupe permanente, homogène, permettrait à la Ville, tout en maintenant le niveau artistique qu'elle a atteint de réduire sensiblement ses dépenses et insiste pour que la Ville reprenne l'examen du problème en envisageant, non des mesures qui frappent le monde du théâtre, mais une exploitation plus rationnelle et moins coûteuse de ses théâtres.

Après avoir remercié M. Cesbron de l'exposé qu'il vient de faire, M. l'Adjoint Bardou signale la situation spéciale de Lille qui exploite deux théâtres dans des conditions difficiles en raison des exigences du public et du peu d'empressement qu'il montre à suivre les spectacles lyriques.

.....

Différentes questions sont alors ensuite posées à M. Cesbron I° par M. l'Adjoint Favières au sujet de la réduction de la saison théâtrale, la proportion des professionnels dans les masses, notamment dans les orchestres, et du régime des vedettes 2° par M. le Conseiller Dehove quant au paiement de cachets en sus pour les matinées.

M. Cesbron donne son sentiment sur ces différents points, soulignant que la question posée par M. le Conseiller Dehove n'est pas d'ordre général et peut donc être discutée avec l'Organisation locale.

M.M. Cesbron et Rogé s'étant retirés, la Commission procède à un échange de vues qu'elle décide de poursuivre, dans une réunion ultérieure, afin d'arrêter sa position définitive.

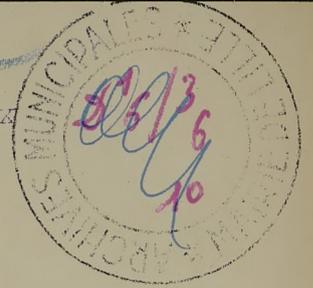
Séance levée à vingt heures.

Le Secrétaire,

M. Planque.



No 142



Fonctionnement des Théâtres Municipaux

Procès-verbal de la réunion de la
Commission spéciale du 17 Mai 1930.

Messieurs les Membres de la Commission spéciale des Théâtres municipaux se sont réunis, Cabinet de M. le Maire, le samedi 17 Mai, à quatorze heures, sous la présidence de M. l'adjoint Willems.

Etaient présents : M.M. Coolen, Lévy, Willems, adjoints au Maire
Dehove, Conseiller municipal.

M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Directeur des Théâtres assistaient également à la réunion à laquelle s'étaient fait excuser M.M. Bardou, Devernay et Favières, adjoints.

La séance ouverte, la Commission procède tout d'abord à la désignation de la Sous-Commission qui sera chargée de procéder à l'examen des recettes et des dépenses des Théâtres Municipaux (saison 1929-1930).

Cette sous-Commission - présidée par M. l'adjoint Willems - sera composée de M. l'adjoint Coolen, de M. le Chef de la 3ème Direction, du contrôleur financier des théâtres.

Puis la Commission est invitée à donner un avis définitif quant a) aux revendications de l'Intersyndicale b) au problème de l'exploitation du Grand Théâtre.

Après un long débat auquel prennent part tous ses membres, connaissance prise du point de vue exposé par M. l'adjoint Favières, la Commission unanimement adopte la résolution suivante :

"La Commission Spéciale des Théâtres,

"Considérant qu'il n'est plus possible de recruter, à cette époque de l'année, les éléments nécessaires en vue de la constitution d'une troupe permanente de premier plan susceptible de maintenir le niveau artistique du Grand Théâtre, estime qu'il y a lieu de maintenir, pour cette année du moins, le statu-quo en ce qui concerne le mode d'exploitation du Grand Théâtre.

"Considérant en outre que les mesures préconisées par elle et adoptées par l'Administration Municipale permettront à coup sûr de réduire le déficit d'exploitation des théâtres municipaux;

"Demande à l'Administration Municipale de maintenir intégralement les dites mesures et propose, au cas où le recrutement de la troupe et des masses du Grand Théâtre serait rendu impossible, soit d'assurer le fonctionnement des deux théâtres au moyen d'une seule troupe, soit de fermer provisoirement le Grand Théâtre.

Séance levée à 16 heures.

Le Secrétaire,
M. PLANQUE.

no 152

Fonctionnement des Théâtres Municipaux



Procès-verbal de la réunion de la Commission spéciale du 27 Mai 1930

Messieurs les Membres de la Commission Spéciale des Théâtres municipaux se sont réunis, Cabinet de M. le Maire, le mardi 27 mai, à dix huit heures, sous la présidence de M. l'adjoint Willems.

- Etaient présents : M. Devernay, Esvières, Lévy et Willems, adjoints au maire,
 M. Dehove, conseiller municipal,
 Planqué, secrétaire général de la mairie,
 Fraÿ, directeur des théâtres municipaux,
- excusé : M. Coolen, adjoint,
 absent : M. Bardou.

M. Planque ayant donné lecture de la résolution prise par l'Administration Municipale au cours de sa réunion du 24 Mai, l'Assemblée procède à un échange de vues quant aux méthodes de travail de la Commission b) à la suite qui a été réservée à ses propositions.

M. le Conseiller Dehove, après avoir souligné qu'il faudra un jour ou l'autre adapter le théâtre aux exigences des usagers, estime qu'il faudra, l'année prochaine, si les solutions arrêtées par l'Administration Municipale ne doivent pas atteindre le but poursuivi par la Commission, rechercher de nouvelles méthodes d'exploitation et résoudre, par là-même, le problème du déficit de nos théâtres.

Après avoir pris acte des observations présentées par M. le Conseiller Dehove et des considérations développées par MM. les adjoints Devernay, Lévy et Willems, l'Assemblée procède à l'examen des questions qui lui sont renvoyées, pour avis, par l'Administration Municipale.

1° Prix des places a) au Grand Théâtre pour les représentations d'opérette, b) au Théâtre Sébastopol pour les représentations d'opéra ou d'opéra-comique.-

L'Assemblée propose :

a) pour les représentations d'opérette qui seront données au Grand Théâtre, d'appliquer les prix des places fixés pour les représentations d'opéra ou d'opéra-comique données le dimanche en soirée, tout en laissant au Directeur la possibilité de majorer ces prix, suivant la valeur et l'importance de la représentation.

b) pour les représentations d'opéra ou d'opéra-comique qui seront données au Théâtre Sébastopol d'appliquer 1° en semaine les prix des places fixés pour les représentations d'opérette données le dimanche 2° le dimanche, les dits prix majorés de un franc.

2°

2°- Publicité à faire autour des Théâtres.-

a) au moyen des colonnes d'affiches. L'Assemblée constatant que cette publicité ne rend pas, estime qu'il n'y a pas lieu de retenir la proposition qui lui est soumise.

b) par T.S.F.

1er moyen - Annonce des représentations. M. Planque fait connaître qu'il s'est entretenu de la question avec M. Plouviot lorsqu'il lui a fait part de la décision prise par l'Administration Municipale de demander au Conseil Municipal de participer, à concurrence d'une somme de cent mille francs, à la dépense d'installation pour l'amplification du Poste de Radiophonie de Lille.

M. Plouviot a fait savoir que la Station de Lille se mettra volontiers à la disposition de la Ville pour annoncer les spectacles de nos théâtres, les noms des principaux artistes, etc... L'Assemblée prend acte et propose à l'Administration Municipale de charger le Secrétaire Général de la Mairie de mettre au point la question.

2ème moyen - Diffusion d'un acte ou deux d'une pièce donnée soit au Grand Théâtre, soit au Théâtre Sébastopol.-

L'Assemblée prend connaissance des décisions prises à ce sujet par l'Administration Municipale, le 19 Novembre 1928 et des exigences de la "Fédération des Spectacles" et de "l'Union des Artistes" quant à ces diffusions.

Elle estime, étant donné l'effort fait par l'Administration Municipale en vue de régler amiablement le conflit qui venait de surgir avec les Masses des Théâtres, qu'il y a lieu de demander à la Fédération du Spectacle de vouloir bien ramener à de justes proportions les exigences de ses mandants, en soulignant que les diffusions projetées seront pour nos théâtres une large publicité qui doit nous amener une clientèle plus nombreuse et par là même réduire le déficit d'exploitation de nos théâtres.

c) par affiches, publicité dans les journaux, etc...

L'Assemblée passe en revue les différents moyens qui pourraient être envisagés en vue de faire mieux connaître nos théâtres. Elle confie au Directeur des Théâtres le soin d'examiner ces différents moyens publicitaires et de rapporter des solutions pratiques et chiffrées à sa prochaine réunion.

x x x

Avant de se séparer, l'Assemblée émet le vœu que de nouvelles démarches soient entreprises par l'Administration Municipale auprès du Service du Contrôle et de l'E.L.R.T. pour que cette Compagnie mette en marche - vers Roubaix et Tourcoing - des trains de Spectacles.

Séance levée à 20 heures.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE.

ESSI

Syndicat
d'initiatives
" LES AMIS DE LILLE "



LA QUESTION DU THEATRE A LILLE

RAPPORT PRESENTE PAR le

"ESSI" (Syndicat d'Initiatives) les "Amis de Lille"

et

"L'ASSOCIATION DES ABONNES AUX THEATRES MUNICIPAUX DE LILLE"

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Monsieur le Député, Maire de Lille,
Messieurs les Membres de
l'Administration Municipale,

Le "Essi" (Syndicat d'Initiatives) les "Amis de Lille" et "l'Association des Abonnés aux Théâtres Municipaux", qui ne cessent de s'intéresser à la question si importante des Théâtres à Lille, se sont émus de voir que de plus en plus, le public semble se désintéresser des spectacles de si haute tenue artistique donnés sur notre grande scène de l'Opéra de Lille.

Restant respectueuses des prérogatives de l'Administration Municipale et des responsabilités professionnelles du Directeur, ces Associations se permettent de soumettre à votre bienveillante attention, quelques remarques.

Il est évident que la crise théâtrale existe partout et que le théâtre lyrique surtout, présente d'énormes difficultés d'exploitation. Aussi, partout les Villes s'imposent des sacrifices pécuniaires importants.

Mais il semble que la collaboration active du public lui-même, doit être recherchée.

Ne peut-on avoir l'espoir qu'un gros effort tenté auprès de la population Lilloise et régionale, pourrait donner des résultats heureux et amener ainsi à l'Opéra de Lille, ceux qui actuellement, semblent pour des raisons diverses, négliger ou ignorer la réalisation artistique remarquable de ces dernières années ?

BUDGET DES THEATRES

Les "Amis de Lille" et les "Abonnés" sont heureux de constater que l'Administration Municipale fait un gros sacrifice pécuniaire pour le maintien du niveau artistique des Théâtres Municipaux de Lille.

Sans vouloir dire qu'il ne faille pas chercher à réaliser des économies si la chose est possible, ils estiment que la Municipalité Lilloise est bien dans son rôle en agissant ainsi. Ils sont absolument convaincus qu'il est de son devoir de continuer dans ce sens pour le bon renom artistique de Lille.

En effet, une somme de dix francs par tête d'habitant imposée dans les frais généraux de la Ville, ne semble pas une dépense excessive. C'est au contraire, un minimum, surtout quand on songe aux exemples qui nous sont donnés par des villes Allemandes et certaines Villes Françaises qui subventionnent largement leurs Théâtres.

.....

Voici en effet, quelques chiffres concernant :
dont bénéficient les théâtres Allemands :

BERLIN	30.000.000 de Frs
HAMBOURG	15.500.000 de Frs
MUNICH	21.000.000 de Frs
FRANCFORT	15.000.000 de Frs
HANOVRE	11.000.000 de Frs
STUTTGART.....	12.000.000 de Frs
CASSEL.....	6.750.000 de Frs
WIESBADEN	10.200.000 de Frs

La ville de MANNHEIM qui fêtait récemment le cent cinquantième anniversaire de la fondation de son Théâtre, vient de lui voter pour trois ans, une subvention annuelle de 6.000.000 de Frs.

THEATRE SEBASTOPOL

Il paraît établi que le Théâtre Sébastopol tel qu'il est actuellement dirigé, répond à un besoin et a acquis une clientèle stable.

Le genre donné à notre seconde scène Municipale, paraît avoir conquis la faveur du public et il est souhaitable d'y voir continuer l'opérette populaire dans les formes actuelles.

REDUCTION DU BUDGET DEPENSES

Si l'Administration Municipale cherche à diminuer la dépense actuelle, les " Abonnés et les Amis de Lille " se permettent quelques observations au sujet de certaines mesures envisagées.

a) Maintien des représentations des Mardi et Jeudi qui ont une clientèle fidèle d'abonnés et d'amis du Théâtre, formant le fonds de la clientèle théâtrale.

Supprimer le Mardi ou le Jeudi, c'est se priver d'une partie de cette clientèle et du recrutement qu'elle provoque.

Au surplus, la plupart des représentations de ces deux jours sont suivies.

b) Maintien des galas populaires - Ceux-ci pourraient, cependant, être conçus autrement. Ces galas comportant des représentations de pièces populaires telles Manon, Carmen, Faust etc.... et d'opérettes dignes de l'Opéra de Lille : Vénus, Ciboulette, Chanson d'Amour, etc...

Ces représentations seraient assurées exclusivement avec le personnel de la troupe sédentaire, pour qu'on ne puisse pas dire, comme on a pu le faire, que ce n'est pas la peine de payer 30 Frs un Mardi ou un Jeudi pour voir jouer Orphée, étant donné qu'on peut le voir jouer pour 15 Frs à la même place, avec les mêmes artistes, un jour de gala populaire.

La même remarque a été faite pour Manon donné avec les mêmes artistes un Jeudi pour 22 Frs et à un Gala populaire pour 15 Frs.

Ne serait-il pas possible de tenter ces galas populaires le dimanche soir ?

Il est à remarquer que pendant cinq mois de la saison d'hiver, les Théâtres privés de notre Ville refusent du monde aux représentations du Dimanche soir.

Pourquoi l'Opéra de Lille n'arriverait-il pas aux mêmes résultats.

A notre avis, l'essai pourrait être tenté.

c) Reprise des galas de Comédie. - Ces galas doivent avoir du succès si les pièces sont bien choisies et si une publicité suffisante est faite pour obtenir des spectateurs.

Il ne paraît pas admissible qu'une pièce jouée médiocrement à l'Alhambra fasse salle comble et que la même pièce bien jouée, fasse une demi-salle au Grand Théâtre.

En rétablissant ces galas le samedi, il n'y aurait aucun trou dans les jours de représentation prévus.

REDUCTION DE LA DUREE DE LA SAISON

Ce serait une erreur, dont tous ceux qui vivent du Théâtre, auraient à souffrir (artistes, employés au Théâtre, commerçants, etc...)

Les soussignés ne connaissent d'ailleurs pas d'exemple d'une telle décision dans d'autres villes.

UNE SEULE TROUPE POUR LES DEUX THEATRES.

Les "Amis de Lille" à ce sujet, se permettent de rappeler ce qu'ils ont déclaré depuis l'ouverture de l'Opéra de Lille en 1922. Ils estiment que sous aucun prétexte, il ne faudrait arriver à une telle décision.

On s'imagine, en effet, les graves conséquences qui pourraient naître d'une mesure de ce genre pour la fréquentation, pour la valeur de notre grande scène, lorsque l'on pourrait entendre au Théâtre Sébastopol, les mêmes artistes qu'à l'Opéra de Lille.

Les "Amis de Lille et les Abonnés" demandent donc, que ni la troupe lyrique, ni l'orchestre, ni le répertoire lyrique ne fassent la navette entre les deux théâtres.

Ils croient même qu'il serait préférable qu'aucun artiste de l'Opéra de Lille, ne joue jamais au Théâtre Sébastopol.

PRIX DES PLACES

Il serait peut-être intéressant de ne pas augmenter indéfiniment le prix des places et de s'en tenir, en principe, à un chiffre fixé d'avance et toujours le même.

DEPLACEMENT DE LA TROUPE

Puisque nous cherchons à faire de notre grande scène lilloise, le Théâtre de la région, ne serait-il pas préférable que les artistes de Lille, ne se déplacent pas dans des villes voisines ?

RECETTES ANNEXES POSSIBLES ?

Si le Foyer de l'Opéra de Lille pouvait être loué (en dehors des jours de représentation) aux Sociétés locales pour y organiser des Bals, on trouverait une recette intéressante d'une part et d'autre part, ces réunions animeraient plus encore le centre de notre Ville, ce qui servirait les intérêts du commerce local, en habituant en même temps le public à fréquenter la salle de spectacle.

Des auditions chorales telles que celles des XXX, de chorales mixtes, etc., ne pourraient-elles y être données ?

X

X X

Quels peuvent être les moyens susceptibles d'amener le public non seulement de Lille, mais de toute la région pour assister aux représentations données sur notre grande scène.

Le Théâtre n'est pas seulement un élément d'éducation artistique, il est aussi un facteur important de notre activité commerciale.

Par conséquent, tous et les commerçants surtout, ont intérêt à aider, à amener la population de toute cette énorme agglomération dont Lille est le centre, agglomération à nulle autre pareille, dont le diamètre va de Tournai en Vallonie, à Arras en Artois, qu'on doit se déplacer pour venir entendre les œuvres qui sont représentées sur notre magnifique scène.

Pour essayer d'arriver à ce résultat, les "Amis de Lille" et les Abonnés demandent à l'Administration Municipale la création de deux commissions.

La première composée :

de délégués des "Amis de Lille"
" des "Abonnés des Théâtres"
" de la Chambre de Commerce, peut-être
" de l'Amicale Cloche
" de la Presse Lilloise et régionale
" des Comités de quartiers et de rues
" de l'Union intersyndicale des groupements commerciaux.
aurait pour mission d'intensifier la publicité autour du Théâtre et de chercher à recruter les spectateurs.

La seconde Commission beaucoup plus restreinte, comprendrait :

des représentants de la Municipalité (en majorité)
" de la Commission des Débuts
" des Syndicats du Spectacle
" des Abonnés
" des "Amis de Lille"
" de l'Amicale Cloche
" d'un groupement très important comme la Chambre de Commerce, par exemple.

Cette Commission étudierait toutes les questions relatives à l'Opéra de Lille, à sa prospérité continue. Car dans cette grande œuvre réalisée, l'Opéra, créé par l'Administration Delesalle, continué sous la Municipalité Delory, et enfin perfectionné par la Municipalité Salengro, est une œuvre dans laquelle toute la population a ses responsabilités :

- 1° - pour le capital engagé dans le bâtiment et les décors,
- 2° - pour l'emplacement central annihilé si l'Opéra de Lille fer-
mait ses portes.
- 3° - Pour le renom artistique de la Ville de Lille.

SUGGESTIONS DIVERSES QUI POURRAIENT ETRE
ETUDIÉES PAR LES COMMISSIONS CRÉÉES PAR LA MUNICIPALITE
LILLOISE

Tout d'abord, il serait nécessaire que, si cette proposition était adoptée, les Commissions soient nommées le plus rapidement possible, afin de pouvoir travailler à la question du Théâtre dès la fin de la saison actuelle.

De cette façon, l'on pourrait obtenir des résultats dès le début de la saison 1930-1931.

PUBLICITE

C'est, il semble, la question la plus importante.

DANS LA PRESSE. - Intervention énergique auprès des Directeurs des grands quotidiens pour obtenir :

Une rubrique théâtrale intéressante en les priant de s'intéresser activement au mouvement théâtral par l'analyse régulière des oeuvres qui doivent être données sur notre scène.

La publication complète de la distribution de chaque oeuvre.

Des comptes-rendus sérieux des soirées.

Un emplacement tout à fait favorable dans la mise en page.

L'étude de la publicité payante comme le font les autres salles de spectacles.

PAR AFFICHES. - Tout d'abord, tenter l'essai de publier une affiche pour chaque représentation.

Indication sur ces affiches de l'origine des Artistes :
(Opéra, Opéra-Comique, Théâtre Royal de la Monnaie, Comédie Française, etc...)

Y noter aussi le prix des places.

Rappeler que les spectacles se terminent pour les derniers départs des tramways dans toutes les directions.

Indication des heures de départ des trains après la sortie du Théâtre.

Revoir avec soin les emplacements où sont actuellement posées les dites affiches.

PAR T.S.F. - De nombreux amateurs du Théâtre se demandent pourquoi le Poste de T.S.F. Radio P.L.P. Nord ne donne pas chaque soir, l'annonce des spectacles des Théâtres Municipaux de notre Ville, alors que Radio Paris par exemple, publie chaque soir des indications précises sur certaines tournées, et Radio-Belgique donne aussi les programmes des salles de spectacle de Bruxelles.

De plus, ne pourrait-on de temps à autre, donner des analyses par T.S.F., des œuvres nouvelles qui doivent être représentées à Lille ?

Enfin, il semble que la diffusion de sélections de certains Opéras ou d'Opéras-Comiques pourrait être réalisée.

Il doit y avoir une entente facile à établir entre Radio P.T.T. Nord et la Ville de Lille.

L'exemple de l'Italie, où les théâtres sont obligés d'accepter cette diffusion, montre que loin de nuire aux recettes des théâtres, la T.S.F. peut au contraire, devenir un élément de publicité qui à l'heure actuelle, est peut-être le plus important de tous ceux à notre portée.

Les théâtres Autrichiens traversent, comme les théâtres Français, une crise difficile. Pour la surmonter, ils s'adressent à la radiophonie et lui demandent les deux millions de francs qui leur seraient nécessaires pour équilibrer leur budget. En échange, ils autorisent la diffusion des spectacles, donnent toutes facilités à leurs artistes pour participer aux auditions et accordent même aux auditeurs des tarifs réduits dans les salles de théâtre.

La radiophonie récupère les deux millions susvisés par une taxe complémentaire de six francs environ par auditeur ?

Il y a, bien entendu, des modalités à examiner sérieusement pour réaliser cette idée, mais il ne semble pas que la chose soit impossible.

MOYENS DE TRANSPORT A LA SORTIE DU THEATRE

PAR AUTOS CARS - Un essai a été tenté et ne semble pas avoir été intéressant ?

Si cependant, un entrepreneur de transports voulait s'y intéresser, n'y a-t-il pas là sujet à étudier ?

CHEMINS DE FER - TRAMWAYS - Reprendre les démarches en vue d'obtenir des modifications et des améliorations de la part de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, de la Compagnie des Tramways de Lille et de sa banlieue, s'il y a lieu.

Des résultats intéressants ont déjà été obtenus en 1924-1925. Il semble que si la question était reprise sérieusement par la sous-commission appuyée de nombreux groupements de notre Ville, des résultats tangibles pourraient être obtenus.

Là aussi, il y a des difficultés que nous n'ignorons pas, mais l'importance de la question est telle qu'il y a lieu de ne rien négliger.

"signé" : Louis DELEPOULLE.

Les Syndicats affiliés à :



"L'INTERSYNDICAL DU SPECTACLE DE LILLE"

à Monsieur le MAIRE DE LILLE.

SUGGESTIONS présentées par l'Intersyndical du Spectacle en vue de coopérer à l'oeuvre de réorganisation des Théâtres Municipaux, entreprise par la Municipalité.

Etant donné qu'environ 200 Membres des syndicats de spectacle sont employés dans les Théâtres Municipaux de Lille, que d'autre part la crise que traverse l'Art théâtral, fait un devoir à tous de coopérer efficacement à la rénovation, ainsi qu'à l'exploitation normale des Théâtres. L'intersyndical juge utile de présenter quelques observations et quelques mises au point.

Effectif des orchestres et du cadre de choeurs.

Il ne peut être question sans rompre l'équilibre normal, de diminution, étant donné que le nombre d'éléments employés est dans chaque partie réduit au strict minimum. C'est à la grande valeur d'ensemble qu'on doit l'exécution de certains ouvrages, qui sans cela se ressentiraient du manque de nombre.

Effectif des Machinistes.

Une équipe de 26 hommes comprenant 12 hommes de brigade, 6 hommes de transport, 8 hommes de renfort assure tous les services à l'Opéra. Au théâtre Sébastopol les services sont assurés par 5 hommes de brigade et 7 hommes de renfort.

Ces chiffres minimes sont éloquents. A considérer qu'à l'Opéra de Paris, l'effectif est trois fois supérieur à celui de Lille.

Salaires.

Il est prouvé que le salaire individuel, surtout pour les musiciens du Sébastopol est inférieur à celui de n'importe quelle Ville de même importance. Il faut également tenir compte que sur 12 Mois, 6 seulement sont assurés, que nos Camarades choristes pour une moyenne de 35 francs par jour, sont tenus de 10 heures du matin à Minuit et que les Dames ont à se fournir une garde-robe, qui à l'heure actuelle ne peut s'acquérir à moins de quelques milliers de francs.

D'où vient le déséquilibre budgétaire de la présente exploitation.

Il serait difficile de confirmer certains bruits tendancieux, rejetant sur les masses par l'augmentation obtenue cette année, un déficit supplémentaire de 500.000 francs. Nous le répétons, les salaires ne sont pas proportionnels au coût de la vie.

De toute façon, le nombre important des travailleurs de ces masses est un facteur qui peut justifier l'effort financier de l'Administration Municipale.

Il est tout de même probant que l'équilibre est rompu entre les recettes et les dépenses.

A cela trois causes :

- 1° Dépenses normales et recettes insuffisantes.
- 2° Recettes normales et dépenses excessives.
- 3° Recettes insuffisantes et dépenses excessives.

Nous croyons devoir informer l'Administration Municipale:

1° - que certains employés malgré leur contrat n'ont pas d'attribution bien définie, qu'en tous cas nous jugeons superflue.

2° - que certains artistes à gros salaires n'ont pas prouvé leur utilité.

3° - que d'autres complètement inférieurs à ce qu'on était en droit d'attendre d'eux ont grevé inutilement le budget étant dans l'obligation pour justifier l'émargement de doubler des seconds emplois déjà bien garnis.

Il est aisé de consulter les distributions et de se rendre compte que nos Premières chanteuses n'ont pas paru 10 Fois en public. A titre documentaire nous rappelons que M. Margulies 1° Ténor de l'an dernier a joué environ 5 fois comme tel dans toute la saison qu'en dehors de cela il fut occupé quelques fois dans des rôles d'utilité ou de trial. Le fait se renouvelle cette année. Ces artistes sont-ils insuffisants ...

Il ne nous appartient pas d'en juger ainsi, mais nous pouvons considérer la chose pour étayer nos deux arguments suivants:

Artistes insuffisants - donc dépense complètement inutile.

Artistes suffisants - mais ne pouvant être occupés faisant double emploi avec les vedettes (artistes en représentations).

Dépense également inutile, ou alors suppression sinon totale du moins partielle des Vedettes.

Artistes en représentations à gros cachet -

Nous émettons le voeu que l'Administration oblige ces artistes à diminuer leur prix, attendu qu'il est notoire qu'ils sont payés ici plus que partout ailleurs, et que nous flétrissons leur égoïsme partant du principe que leur art ou soi disant tel consiste surtout et souvent exclusivement d'un don naturel et non pas du produit d'un effort assidu, que d'autre part ils se soucient fort peu en général de leurs collaborateurs, ni de ce qu'il adviendra de l'Art théâtral, lorsqu'ils l'auront tué, supprimant ainsi le gagne pain de milliers de travailleurs.

Nous avons pu également remarquer que deux vedettes du même emploi tenaient l'affiche pour un même spectacle.

Exemple : Friand dans Paillasse et
Michelle ti dans Cavaleria,

sans compter les spectacles ou toute une troupe nous vient de Paris.

TROUPE SEDENTAIRE:

Une troupe sédentaire donne la bonne, la seule vraie formule du Théâtre. Retournons quelques années en arrière.-

Nous voyons l'engouement du lillois pour son nouvel Opéra dont il attend l'ouverture depuis 1914.

A cette époque (1923) on aime encore le Théâtre. On vient pour l'oeuvre. Certaines oeuvres rapportent plus que d'autres, suivant la néfaste coutume, on abuse des bons ouvrages et néglige même leur présentation assuré qu'on est de la recette. On arrive à user complètement un répertoire classique.

Que n'a-t-on mieux ménagé ce bon vieux répertoire, en donnant les modernes au fur et à mesure de la production ...

La Direction d'alors donne un attrait nouveau en s'assurant le concours d'un Baryton de certaine valeur, qui prouve qu'un sédentaire revient moins cher que la vedette et peut plaire en assurant le service de toute la saison. Mais il est aussi prouvé qu'il ne suffit pas à un seul pour assurer le succès de tout un ensemble.

Nous nous trouvons devant les faits suivants:

Répertoire moderne, impossible pour un public qui n'a pas vécu l'époque de transition. Il faut éduquer l'oreille petit à petit, la former aux harmonies modernes. La masse du Public (et même beaucoup d'initiés) n'absorbent pas à cette époque "Les Pelléas" "Heures Espagnoles" et même Stamboul qui n'a pourtant rien d'ultra moderne.

Que restait-il pour intéresser le Public?

La Vedette... Nous savons ce que cela coûte, l'utiliser comme sauce pour faire avaler une pièce brûlée. Très bien... Grand Gala avec M. X... Mais la formule avait ses inconvénients, sinon directs du moins futurs.

Elle aurait été heureuse en conservant les galas, 1 fois par mois, mais de mensuels, ces galas sont devenus bi-mensuels et maintenant... Représentations courantes...

Restaient également les gros ouvrages:

Tanhauser - Damnation de Faust ont prouvé qu'il y avait là une solution à utiliser. Boris Goudounow le prouvera demain...

Que faut-il pour mettre en valeur de pareils chefs d'oeuvre ?

Une troupe stable, des artistes de valeur travaillant ensemble de façon assidue.

Si vraiment nous sommes, selon l'expression de Monsieur Masson "Succursale de son Opéra-Comique, notre scène doit faire surgir des Vedettes et non pas utiliser celles des autres au détriment de la caisse.

Pourquoi le titre de vedettes aux acteurs des subventionnés de Paris, à ceux de la Monnaie de Bruxelles et pas à ceux qui l'auraient mérité de Lille ... Sommes-nous inférieurs à ce point ? ... Nous pensons au contraire que notre scène peut et doit consacrer le nom d'un Ténor ou d'une Chanteuse.

Les cadres des masses permettent d'envisager toutes les possibilités A ceux qu'on a coutume d'appeler les Grrr ands artistes d'être un peu moins matérialistes et d'avoir un peu plus de foi.

L'art doit être défendu, c'est un produit de la pensée. Il dégage et éduque les peuples et ne les asservit pas.

A l'encontre des inventions modernes "films parlants", qui sous façade de Progrès, n'ont d'autre but que de remplacer le travail humain par la machine, à des fins chères au gros capitalisme.

Mobiliers de scène

Les mobiliers de scène sont fournis par des Commerçants de la Ville. Si ceux-ci se contentaient de la réclame qui leur est faite comme rétribution à laquelle on peut ajouter quelques billets de faveurs, la présentation ne peut que gagner au réalisme qu'apportent les meubles, et il serait logique de continuer dans cette voie.

Si au contraire, le mobilier de scène est une dépense, la Ville aurait tout intérêt à acheter un mobilier ainsi que la série d'accessoires en toc fabriqués spécialement pour les théâtres.

Décors et entretien

Il ne faut pas oublier que l'Opéra est un théâtre neuf qui à l'ouverture ne possédait aucun matériel, les Allemands ayant à peu près rendu inutilisable tout ce qui existait avant-guerre comme Matériel Décor.

Il est donc nécessaire pour monter la moindre pièce tant à l'Opéra qu'au Sébastopol de construire et de brosser des décors nouveaux.

Ce sont là des frais assez conséquents mais qui sont cependant indispensables .

Le Syndicat des Machinistes a déposé antérieurement un rapport traitant cette question ainsi que celle du travail d'été, qui permettrait d'envisager également avec la construction et l'entretien des décors, la construction et l'entretien des meubles et accessoires .

Toutes ces considérations morales ne nous empêchent pas de voir clairement les petits détails plus matériels et d'informer l'administration qu'un tambour fermant les dessous de scène de l'Opéra permettrait une économie sérieuse de combustible, car à chaque rentrée des décors, le Théâtre en entier est complètement mis à la température du dehors, il est assez facile de se rendre compte que pour remonter la température d'un tel cube d'air, une charge importante de combustible est nécessairement perdue .

Une autre économie de chauffage et de lumière : le repos général pour tous, le même jour .

Voici passé en revue le chapitre économie .

Nous manquerions à notre devoir que nous voulons accomplir en toute sincérité, guidé par l'unique intérêt des masses, que nous avons charge de sauvegarder, ainsi que dans l'intérêt de la Ville en évinçant toute question de personnalité .

Nous manquerions à ce devoir disons-nous, si nous passions sous silence le manque d'intérêt que porte à cette question, comme à beaucoup d'autres se rattachant aux beaux arts, Monsieur l'Adjoint, chargé de cette administration, qui aurait eu facilement consigner bien avant nous toutes les observations que nous avons l'honneur de présenter en priorité .

Abordons quelques suggestions

Excursions.-

Nous sommes opposés aux excursions par principe, étant donné que l'excursion ne profite qu'à des intérêts particuliers .

Il est aisé de se rendre compte que le Commerce Lillois ni la Ville n'ont d'intérêt à ce que l'ensemble artistique qu'ils entretiennent, aille porter les fruits de leurs efforts en d'autres régions et nous pensons que la valeur artistique d'une représentation d'excursion est de qualité inférieure donc à effet de propagande nul.

Durée de la saison théâtrale

Le cahier des charges prévoit 8 mois de saison. La réduction à six mois est déjà grave de conséquences sur nos adhérents pour qu'il nous soit permis d'en demander le maintien.

Nous croyons qu'il serait intéressant de prolonger la saison au Sébastopol. Une série d'opéras désuets pour le grand théâtre serait bien accueillie du public de Sébastopol.

Il y aurait lieu d'envisager une démonstration artistique à grand effet pendant la durée de la Foire Commerciale .

Nous défendons également la cause des deux genres ;
Au Sébastopol : Les Opérettes et les Féeries.

A l'Opéra : les grands ouvrages avec la coopération des Sociétés Lilloises, les traductions, les Comédies, les Concerts classiques et oratorios, qui seraient assez goûtés si on veut bien s'en rapporter aux quelques représentations de ce genre des saisons précédentes et de la présente et qui ont l'avantage de ne pas occasionner de grands frais .

Qu'il nous soit permis de présenter un point de vue au sujet du nombre de représentations .

Nous estimons qu'à l'Opéra, jouer une fois de moins par semaine permettrait une mise au point plus sérieuse des ouvrages, un meilleur rendement artistique et peut être financier .

Cahier des Charges

Le respect du cahier des charges assure les intérêts de la Ville, partant, celui des masses .

Nous émettons le vœu que l'Administration Municipale fasse appel au concours des Syndicats du Spectacle pour l'élaboration des futurs cahiers des charges lui promettant par avance le concours dévoué et compétent instruit par l'expérience et documenté par les renseignements émanant de toutes les grandes villes de France et centralisés à la Fédération Nationale du Spectacle .

Réclame

Il serait souhaitable d'intensifier les moyens de réclame surtout pour l'Opéra .

La photographie de nos magnifiques décors qui font l'admiration de personnalités averties (le dernier acte de Samson et Dalila a laissé réveur le Maître Rhulmann 1er Chef d'Orchestre à l'Opéra de Paris) se prêterait admirablement à cet effet de publicité dans l'ensemble de la presse régionale .

L'annonce du programme par T.S.F. et causeries par ce même moyen sur les ouvrages anciens et nouveaux .

Et tout autre moyen jugé utile .

Transformation de la salle

Il n'est un secret pour personne que la petite et la moyenne boursesont lassées de payer les prix des places qui leur sont accessibles, pour être logées sur les cotés .

Ces places ont un rayon visuel des plus réduit, ces " cochons de payants " sont lésés et obligés de se tenir debout toute une soirée et d'attraper un tour de reins .

Les rangs de fauteuils de parquet et d'orchestre pourraient être prolongés et remplacer les fauteuils de baignoire de coté .

La transformation de la salle s'impose, nous souhaitons que l'Administration Municipale en prenne le parti, sans oublier que ce travail doit être entrepris l'été et terminé pour l'hiver, ce, afin d'éviter le chômage du personnel.

Conclusions

6.-

- 1° Maintien des effectifs des Masses
- 2° Réductions des dépenses inutiles
- 3° Possibilité de Galas avec vedettes en dehors des abonnements
- 4° Suppression partielle des vedettes
- 5° Maintien et inutilisation d'une Troupe sédentaire complète
- 6° Economies diverses - Combustibles - Location de meubles etc.
- 7° Fabrication et entretien des meubles et décors
- 8° Suppressions des Excursions
- 9° Respect du Cahier des Charges et des contrats
- 10° Maintien des 6 mois de saisons - Possibilité de prolongation
- 11° Maintien des 2 Théâtres
- 12° Diminution du nombre de représentations
- 13° Intensification de la réclame
- 14° Réduction des représentations avec chanteurs étrangers
- 15° Transformation de la salle en évitant le chômage
- 16° Demande de subvention au Conseil Général.

Nous tenons à la disposition de l'Administration Municipale
des graphiques sur les Théâtres des grandes villes de France.

Commission Spéciale des Théâtres Municipaux



Procès-verbal de la réunion du 19 Septembre 1930

Messieurs les Membres de la Commission Spéciale des Théâtres Municipaux se sont réunis, Cabinet de M. le Maire, le 19 Septembre, à 19 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Willems.

Etaient présents: M.M. Coolen, Devernay, Adjoint au Maire,
Dehove, Conseiller Municipal
Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Frady, Directeur des Théâtres Municipaux.

Excusés : M.M. les adjoints Bardou, Favières, Lévy.

1°- Théâtres Municipaux - Personnel assujetti à la loi des Assurances Sociales - Prise en charge des cotisations des assurés.-

La Commission propose que la Ville prenne en charge les cotisations des assurés, comme elle l'a fait pour le personnel municipal tombant sous le coup de la loi.

2°- Théâtres Municipaux - Orchestres - Emplois vacants.-

La Commission est informée que des solistes de l'Orchestre du Grand Théâtre dont le remplacement sera particulièrement difficile sont sur le point de donner leur démission en raison d'un engagement de trois ans qu'ils ont passé avec l'Association de Radiophonie du Nord de la France.

A la suite d'explications présentées par M. l'adjoint Willems et M. Frady, il est décidé 1° que M. l'adjoint Willems continuera les pourparlers qu'il a déjà engagés avec ladite Association pour que les contrats qu'elle a passés avec certains solistes du Grand Théâtre ne prennent effet qu'à la fin de la saison 1930-1931; b) que la Commission prendra les mesures qui s'imposeront si ces pourparlers n'aboutissent pas.

3°- Théâtres Municipaux - Prime d'assiduité - Demande de l'Intersyndicale du Spectacle de Lille.-

L'Intersyndicale du Spectacle de Lille demande que la prime mensuelle d'assiduité accordée aux masses soit incorporée dans le traitement.

La Commission est d'avis de maintenir le statu-quo, d'autant que cette prime - prime de rendement dont les effets ont été intéressants - n'a rien à voir avec la prime de fidélité que voulait instituer le Consortium de Roubaix-Tourcoing.

.....

4° - Théâtre Sébastopol - Appointements du Brigadier - Chef Machiniste.

La Commission propose d'accorder au brigadier-chef machiniste du Théâtre Sébastopol - à compter du 1er Octobre 1930 les mêmes appointements que ceux alloués au Brigadier-Chef Machiniste du Grand Théâtre soit 1800 francs par mois.

5° - Théâtres Municipaux - Servitudes.-

La Commission propose le maintien du statu-quo, sauf à supprimer les fauteuils qui étaient réservés au "Télégramme", journal qui ne paraît plus, ainsi qu'au "Quotidien" et à "l'Echo de Paris" qui, au cours de la saison dernière, n'ont fait aucune publicité en faveur de nos Théâtres.

Elle estime également que doivent être attribués pendant toute la saison deux fauteuils à chacun de M.M. les Adjointes Coolen et Favières, membres de la Commission des débuts et qu'il convient d'accorder au membre de la Commission des débuts qui ne représente ni la Presse ni les Abonnés - deux fauteuils le mercredi au Théâtre Sébastopol deux fauteuils le dimanche soir au Grand Théâtre.

6° - Théâtres Municipaux - Publicité.-

Au cours de sa réunion du 27 Mai 1930, la Commission avait décidé de confier à M. Frady Directeur des Théâtres municipaux, le soin d'examiner les différents moyens publicitaires qui pourraient être employés en vue de faire mieux connaître nos Théâtres.

Après avoir examiné les suggestions de M. Frady, la Commission :

1°) arrête les dimensions des affiches courantes et exceptionnelles, étant entendu que lui sera communiquée la liste des emplacements où sont apposées les dites affiches.

2°) est d'avis d'autoriser M. Frady à traiter avec M. René Reubrez, publiciste qui, moyennant le prix global de cinq mille francs fera paraître - pendant la saison et une fois par semaine - une petite feuille réservée exclusivement à nos théâtres et qui sera tirée à 2.500 exemplaires dont 1.000 de luxe, étant entendu a) que la maquette de la dite feuille sera soumise à son agrément b) que la dite feuille pourra bénéficier du tarif postal réduit.

3° - décide qu'il y a lieu de demander officiellement à l'Association de Radiophonie du Nord de la France d'annoncer régulièrement les spectacles de nos Théâtres et de rechercher dans quelle mesure elle pourrait faire diffuser - de temps à autre - un fragment d'une oeuvre donnée dans nos Théâtres.

7° - Grand Théâtre - Abonnements.-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de réserver - comme le propose M. Frady - aux anciens abonnés du Dimanche les places qui leur avaient été attribuées l'an dernier.

8° - Théâtre Sébastopol.- Bureaux de location.

La Commission donne un avis favorable à une proposition de M. Frady tendant à l'ouverture de deux bureaux de location au Théâtre Sébastopol qui fonctionneraient comme au Grand Théâtre, le public stationnant dans les couloirs latéraux.

9° - Grand Théâtre - Représentations du mardi.

M. Frady fait connaître qu'il ne lui sera pas possible de donner régulièrement le mardi un Gala de Comédie et propose qu'on comble certains mardis creux avec une représentation d'opéra-comique à succès. La Commission estime qu'il y a lieu de faire confiance à M. Frady pour l'organisation de ces représentations spéciales.

Séance levée à 21 heures 30.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 24 à 18 heures.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE.



Commission Spéciale des Théâtres Municipaux

Procès-verbal de la réunion du 24 Septembre 1930

Messieurs les Membres de la Commission Spéciale des Théâtres Municipaux se sont réunis, Cabinet de M.le Maire, le mercredi 24 Septembre, à dix huit heures, sous la présidence de M. l'adjoint Bardou .

Etaient présents: M.M. Coolen, Devernay, Willems, adjoints au maire,
Dehove, Conseiller Municipal,
Planque, Secrétaire Général de la Mairie,
Frady, Directeur des Théâtres Municipaux.

Excusés : M.M. Favières et Lévy, adjoints au Maire .

Machinistes des Théâtres Municipaux.-

Demande: a) de congés payés.
b) d'allocations familiales.

a) congés payés :

Après un échange de vues, la Commission décide, sur la proposition de M.le Conseiller Dehove, d'ajourner le problème jusqu'à la saison théâtrale 1931-1932 .

b) allocations familiales :

M. l'adjoint Devernay est partisan d'accorder l'allocation familiale, non seulement aux machinistes, mais à tout le personnel de nos théâtres, tandis que M. Dehove estime qu'il n'y a lieu d'accorder le bénéfice de cette mesure qu'au personnel employé toute l'année .

M. l'adjoint Willems déclare s'opposer à la prise en considération de la proposition de M. l'adjoint Devernay étant donné que les fonctions tenues au théâtre par le personnel des masses, constituent pour la plupart des fonctions accessoires .

Le principe de l'attribution des allocations familiales au personnel des théâtres municipaux, sans qu'il puisse y avoir lieu à cumul, est mis aux voix .

Ont voté pour : M.M. Devernay et Dehove .

Ont voté contre : M.M. Bardou et Willems .

Dans ces conditions, la Commission décide a) de faire procéder à l'évaluation de la dépense qu'entraînerait l'adoption de la proposition de M. l'Adjoint Devernay, b) d'examiner la question en vue d'une solution définitive à sa prochaine réunion.

M. Frady recueillera à cet effet tous renseignements nécessaires.

Inventaire des décors - Renouvellement du Contrat Molière.-

Le problème sera examiné au cours de la prochaine séance.

Entretien et confection des décors.-

M. Dehove demande si les décors créés depuis la période d'après-guerre ne constituent pas un fonds suffisamment important et varié pour permettre le fonctionnement de nos théâtres.

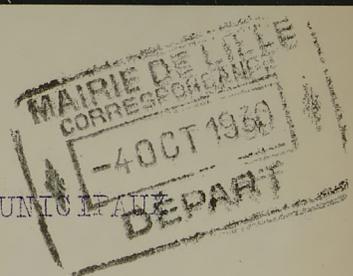
M. Coolen et M. Frady font connaître que les décors durent fort longtemps, mais qu'ils ont besoin de fréquentes réparations et nécessitent un continuuel entretien. D'autre part, des décors nouveaux sont indispensables aux nouvelles oeuvres.

M. Bardou précise que dans le crédit de 100.000 frs, porté annuellement au budget, il faut compter 50.000 frs en vue de la mise au point des anciens décors, les autres 50.000 frs étant affectés à la création de nouvelles pièces. Il insiste pour qu'au budget prochain ce chiffre soit maintenu.

La proposition est renvoyée à la Commission des Finances, M. Willemis ayant déclaré ne pouvoir prendre position avant de savoir dans quelles conditions se présentera l'équilibre du budget de 1931.

Séance levée à 19 h. 50.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 1er Octobre.



COMMISSION SPECIALE DES THEATRES MUNICIPAUX

Procès-verbal de la réunion du 3 Octobre 1930.

Messieurs les Membres de la Commission Spéciale des Théâtres Municipaux se sont réunis, Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie, le vendredi 3 Octobre, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Bardou.

Etaient présents : M.M. Coolen, Devernay, Favières et Willems Adjoint au Maire, Dehove, Conseiller Municipal, Planque, Secrétaire Général de la Mairie, Frady, Directeur des Théâtres Municipaux, Molière, Conservateur des décors.

Excusé : M. l'Adjoint Lévy.

---:---:---:---:---:---

1° - Marché Gentil Muiron. - Agrandissement du magasin de décors. Fermeture de baies. - Aménagement d'un nouveau magasin de décors.

La Commission, considérant l'importance des crédits qu'il faudrait prévoir pour l'installation d'un dépôt général des décors sur l'emplacement de ce qui fut la Halle aux Boeufs; informée, par ailleurs, du projet de transfert au Nouvel Hôtel de Ville des magasins des Gantines scolaires actuellement logés à la Halle aux Sucres propose : 1° - d'abandonner le projet de création d'un dépôt à la Halle aux Boeufs; 2° - d'examiner la possibilité d'installer dans les locaux de la Halle aux Sucres - que le transfert dont il est question ci-dessus rendrait disponibles - un nouveau magasin de décors.

M.M. les Adjointes Bardou et Willems, et M. Molière, Conservateur des décors des Théâtres Municipaux, procéderont, dans ce but, à une visite des locaux de la Halle aux Sucres.

Avant de formuler son avis sur la question de fermeture des baies de la partie du marché Gentil Muiron récemment rattachée au Magasin de Décors, la Commission désire être mise en possession de certains renseignements complémentaires concernant les travaux à exécuter dans ce local. Elle demande à M.M. les Adjointes Bardou et Willems de bien vouloir, en compagnie de M. Molière, procéder, en conséquence, à une visite des lieux.

Elle signale, en passant, l'intérêt qu'il y aurait, pour la Ville, à faire rendre libre d'occupation la partie de ce marché actuellement occupée par un particulier.

.....

2° - Entretien et confection de décors - Crédits.-

Après avoir reçu des explications de M. Frady quant à l'utilisation des crédits demandés, la Commission prend acte de la déclaration par laquelle M. l'Adjoint Willems fait connaître à l'Assemblée que la Commission des finances arrêtera, dans sa prochaine séance, les chiffres définitifs qui figureront à ce poste au prochain budget.

3° - Conservateur des décors - Renouvellement du contrat Molière.-

Après avoir entendu M.M. Frady et Molière dans leurs explications sur le rôle du conservateur des décors de nos théâtres et après avoir pris acte de l'achèvement, par ce dernier, du catalogue établi par ses soins, la Commission, délibérant sur la demande de renouvellement du contrat Molière, émet un avis favorable à la passation, avec ce dernier, d'un nouveau marché pour l'entretien et les réparations des décors.

Elle précise que M. Molière devrait assurer les réparations qui s'imposeraient lorsque celles-ci ne dépasseraient pas, en détérioration, la valeur en étendue du tiers du décor. Au-delà de cette proportion, les travaux à exécuter - travaux de restauration, d'une part, création de décors, d'autre part - feraient l'objet d'une entreprise particulière.

Elle demande que lui soit soumis un projet de contrat déterminant, suivant les règles ci-dessus, les obligations du conservateur.

Il reste entendu que le conservateur, aux termes de ce contrat, s'engagera, pareillement, à tenir à jour, au fur et à mesure de la création de nouveaux décors et ce, dans les conditions fixées par la convention en date du 9 Mai 1935, les inventaire et catalogue qu'il vient d'achever.

4° - Machinistes des Théâtres Municipaux - a) Congés payés -
b) Allocations familiales.-

a) Congés payés.- La Commission prend acte de la solution donnée à cette affaire par l'Administration.

b) Allocations familiales.- La Commission demande à M. Frady de la mettre en possession de renseignements détaillés sur cette question.

M. Frady, dans les jours qui vont suivre, réunira toute la documentation nécessaire pour permettre à la Commission d'en délibérer utilement lors de sa prochaine réunion.

5° - Théâtres Municipaux - Orchestres - Emplois vacants.-

M. Frady est autorisé à engager, à titre temporaire, les artistes musiciens qui lui sont nécessaires en attendant les résultats des concours à mettre sur pied pour le recrutement d'éléments aptes à remplacer ceux dont la défection a été signalée à la Commission.

Pour permettre à l'Administration de procéder, sans retard à l'organisation des concours pour le recrutement des futurs titulaires des pupitres vacants, M. FRADY fera tenir, d'urgence, au Secrétariat Général de la Mairie, la liste desdits pupitres.

6° - Commission des Débuts - Nomination. - La Commission des Débuts pour la Saison 1930-1931 est fixée comme suit : MM. BARDOU, Adjoint au Maire, Président, MM. les Adjointes FAVIERES et COOLEN, M. VANSTAURTS, Professeur au Conservatoire, M. le docteur DAVID et M. L. DELEPOULLE, délégués des abonnés, et M. HOUSEAUX, délégué de la Presse.

7° - Assurance des Théâtres - Cartes d'entrée pour les représentants des Compagnies. - La Commission décide de s'en tenir, purement et simplement, aux conditions du contrat passé avec les Compagnies assureuses en ce qui concerne la carte d'accès, aux théâtres, de leurs représentants.

Elle souligne que cette carte ne donne pas droit à fauteuil et qu'elle n'est délivrée que pour permettre aux agents des Compagnies d'exercer leur contrôle à l'intérieur des théâtres.

Elle exprime le désir de voir figurer cette réserve sur les cartes que la Ville pourrait, à l'avenir, délivrer aux Compagnies d'Assurances.

8° - Service Médical - Saison 1930-1931. - La Commission propose la nomination de MM. les docteurs BLOND, CHRISTIAENS, CLEUET, CREPIN, DANHIEZ, FICHELLE, VALENTIN, VERHAEGHE, CORDONNIER et VANKEMMEL pour assurer le fonctionnement de nos théâtres municipaux au cours de la présente saison.

9° - Questions diverses. - Sur le désir exprimé par M. le Conseiller DEHOVE, la Commission décide de renvoyer à une de ses prochaines séances l'examen, en vue de leur extension éventuelle, des attributions de la Commission de Contrôle des Théâtres municipaux.

La séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire,

COMMISSION SPECIALE DES THEATRES MUNICIPAUX



Procès-verbal de la réunion du 3 Octobre 1930

Rectificatif

M. Molière ne fait pas partie de la Commission: sur sa demande, il a assisté à une partie de la réunion afin d'apporter un complément d'information quant à certaines questions techniques soumises à la Commission.

3°.- Conservateur des décors - Renouvellement du contrat Molière.-

La rédaction ci-après doit être substituée à celle du Procès-verbal:

"Après avoir entendu MM. Frady et Molière dans leurs explications sur le rôle du conservateur des décors de nos théâtres et après avoir pris acte de l'achèvement, par ce dernier, du catalogue établi par ses soins, la Commission, délibérant sur la demande de renouvellement du contrat Molière, estime à l'unanimité moins une voix - celle de M. l'adjoint Devernay- qu'il convient de confier à l'entreprise l'entretien et la restauration des décors, le contrat à passer devant notamment stipuler que le conservateur devra moyennant une somme forfaitaire annuelle

"a) assurer les réparations des décors lorsque celles-ci ne dépasseront pas en étendue plus du tiers du décor à restaurer;

"b) tenir à jour les inventaire et catalogue des décors.

"Un projet de contrat sera établi et soumis à la Commission lors de sa prochaine réunion."

6°.- Commission des débuts - Nomination.-

Le procès-verbal doit être complété par le 2ème paragraphe ci-après:

"La Commission estime que la Commission des débuts devra à l'avenir ne comprendre qu'un seul délégué des abonnés, les abonnements du Mardi ayant été supprimés."

Ce 7 Octobre 1930

Le Secrétaire:

M. FLANQUE

No 286

25 NOV 1930
DÉPART

COMMISSION SPECIALE DES THEATRES MUNICIPAUX

Procès-verbal de la réunion du 21 Novembre 1930.

Messieurs les Membres de la Commission Spéciale des Théâtres Municipaux se sont réunis, Cabinet de M. le Maire, le Vendredi 21 Novembre 1930, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Bardou.

Étaient présents : M.M. Coolen, Favières, Lévy et Willems, Adjoints au Maire; Dehove, Conseiller Municipal, Planque, Secrétaire Général, Frady, Directeur des Théâtres Municipaux.



I.- Magasins de décors - Aménagement.- Connaissance prise du compte-rendu de la visite effectuée, en compagnie de M. Molière, par M.M. les Adjoints Bardou et Willems, le 4 Octobre dernier, au magasin de décors du Marché Gentil Muiron, dans les locaux de la Halle St-Martin et de la Halle aux Sucres, la Commission propose a) le maintien du statu-quo en ce qui concerne la Halle St-Martin; b) l'exécution des travaux reconnus nécessaires pour assurer, par un système de fermeture des fenêtres, par plancher ajusté, une protection efficace des décors qui se trouvent dans la partie du Marché Gentil Muiron récemment rattachée au magasin de décors; c) l'exécution des travaux d'aménagement d'un nouveau magasin de décors à installer à la Halle aux Sucres dans la portion de cet édifice où se trouve, actuellement, établi le magasin de la Caisse des Ecoles étant entendu que la répartition des décors, entre ces deux magasins (Halle aux Sucres et Marché Gentil Muiron) sera faite au mieux des intérêts et des besoins du Service des Théâtres.

II.- Confection de nouveaux décors - Entretien des décors existants - Catalogue & inventaire.- Mesures à prendre. La Commission, après un large débat auquel prennent part tous les membres présents, propose de confier à M. Molière l'entretien et la restauration des décors existants ainsi que la confection des nouveaux décors étant entendu, en ce qui concerne les nouveaux décors, que M. Molière se chargera de l'ensemble du travail (bâtis et peinture). Elle déterminera, dans une réunion ultérieure, les conditions du marché à passer, à cet effet, avec M. Molière.

La Commission propose, en outre, de confier à M. Frady - pris en sa qualité de Directeur des Théâtres Municipaux - le soin de tenir à jour, au fur et à mesure de la création de nouvelles toiles, les inventaire et catalogue des décors des théâtres.

Elle souligne, enfin, que toutes les restaurations importantes de décors et les nouvelles créations devront être soumises, préalablement, à son examen.

III.- Théâtres Municipaux - Saison 1930-1931 - Compte d'exploitation et rapport de la Direction relatifs au premier mois de gestion.- Connaissance prise du compte d'exploitation et du rapport de gestion qui lui sont présentés, la Commission constate, avec regret, qu'en dépit des mesures prises par l'Administration Municipale en vue de réduire, dans la plus grande mesure possible, le déficit d'exploitation du Grand Théâtre et nonobstant

.....

l'effort d'art soutenu par la Direction des Théâtres au cours du premier mois d'exploitation de notre Grande Scène locale, le déficit résultant de ce premier mois d'exploitation se présente, toutes proportions gardées, comme supérieur à celui enregistré pour la période correspondante de la saison dernière.

Aussi, après un long échange de vues et considérant que tous les efforts tentés à ce jour pour faire rendre au Grand Théâtre le maximum de recettes sont restés vains; que l'expérience des années précédentes et les résultats financiers du premier mois d'exploitation de la saison actuelle prouvent suffisamment, que tous les sacrifices qu'a faits et que fait la Ville pour son Grand Théâtre n'ont abouti et n'aboutissent qu'à des résultats de plus en plus déficitaires, la Commission estime a) que la question devra être reprise, dans son ensemble, au cours de la saison théâtrale; b) qu'il conviendra, à ce moment, d'examiner si la Ville doit continuer, dans les années à venir, son exploitation dans les conditions actuelles.

Elle se plaît à souligner, par contre, les heureux résultats obtenus au Théâtre Sébastopol au cours de ce premier mois d'exploitation.

La séance est levée à 20 H. 30.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE.

N.B. - La suite des affaires inscrites à l'ordre du jour sera examinée au cours d'une réunion qui se tiendra, Cabinet de M. le Maire, le lundi 24 Novembre courant, à 18 heures.



COMMISSION SPECIALE DE THEATRES MUNICIPAUX

Procès-verbal de la réunion du 24 Novembre 1930

Messieurs les Membres de la Commission Spéciale des Théâtres Municipaux se sont réunis, Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie, le lundi 24 Novembre 1930, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint BARDOU.

Etaient présents : M. Coolen, Favières et Willems,
Adjoints au Maire,
Dehove, Conseiller Municipal,
Planque Secrétaire Général
Frady, Directeur des Théâtres Municipaux

Excusés: M.M. Devernay et Lévy, Adjoints au Maire

---:---:---:---:---:---:---

I. - Théâtres Municipaux - Pupitres vacants - Concours - Mesures à prendre - Saisie d'une demande aux termes de laquelle l'Intersyndicale du Spectacle exprime le désir de choisir ses délégués au jury de concours en dehors de l'orchestre du Grand Théâtre, la Commission a) rappelle qu'en vertu des dispositions de l'art. 27 du cahier des charges des Théâtres le jury de concours se compose outre du Directeur du Conservatoire, du Directeur des Théâtres des chefs d'orchestre des Théâtres et de deux musiciens choisis de préférence, parmi les professeurs du Conservatoire - de deux musiciens, délégués par l'orchestre dont un du quatuor et l'autre de l'harmonie.

b) considère, dans ces conditions, que la demande de l'Intersyndicale du Spectacle n'est pas recevable;

c) propose à l'Administration Municipale de s'entendre purement et simplement, aux prescriptions sus-désignées et d'inviter, en conséquence, l'Organisation Syndicale à choisir au sein de l'orchestre du Grand Théâtre et à nous faire connaître, de toute urgence, ses délégués.

Elle souligne, d'ailleurs, que jusqu'à ce jour, ces dispositions ont, toujours, été respectées et que les travaux des jurys de concours ainsi constitués n'ont jamais, à sa connaissance, donné lieu à critiques justifiées.

Délibérant, également, sur la désignation des musiciens, professeurs au Conservatoire, au sein de ce jury, elle propose à l'agrément de l'Administration Municipale M. CAPELLE et SURMONT le premier, professeur des classes de clarinette et de saxophone, le second, professeur de la classe de violon.

II - Direction des Théâtres - Demande d'augmentation de traitement par Mme LEMAHIEU, Secrétaire. - La Commission émet un avis favorable à la demande d'augmentation de traitement formulée par M. Frady, Directeur des Théâtres Municipaux, en faveur de sa Secrétaire, Mme Lemahieu.

Par trois voix contre une et une abstention, elle propose de porter à Quinze Mille Francs (15.000) le traitement annuel de Mme Lemahieu étant entendu que ce traitement couvrira, également, les heures supplémentaires que Mme Lemahieu est amenée à faire, bien souvent, pour les besoins du service.

III.- Servitudes - Demandes de carte de service par "La Voix de l'Emigré", "L'Ami du Peuple", L'Agence Havas. - En raison de l'efficacité douteuse de la publicité faite en faveur des Théâtres Municipaux par les organes dont se réclament les postulants, la Commission émet un avis défavorable aux demandes de carte de service qui lui sont présentées.

IV.- Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux - Attributions. A l'unanimité, la Commission fait sien et soumet à l'Administration Municipale un vœu de M. le Conseiller Dehove qui voudrait voir la Commission de Contrôle se rendre, de temps à autre, dans les bureaux de la Direction des Théâtres pour s'assurer, par un examen sérieux des pièces comptables (factures, mémoires etc..) si les dépenses engagées correspondent, dans tous les cas, à des besoins réels ou à des services rendus.

V.- Trésorier des Musiciens de l'Orchestre du Théâtre Sébastopol. Requête de l'Intersyndicale du Spectacle. - Considérant a) qu'aux termes de l'art. 50 du cahier des charges des Théâtres, le trésorier de l'orchestre est désigné par les musiciens eux-mêmes pour toucher, en leur nom, à la Recette Municipale, toutes sommes leur revenant (traitement, prime d'assiduité, etc..); b) que la procuration donnée, l'an dernier, à cet effet, à M. Martin ne lui a pas été renouvelée pour la saison en cours, la Commission estime qu'il convient, purement et simplement, de donner acte à l'Intersyndicale du Spectacle de ses déclarations relatives aux actions reprochées à M. Martin en tant que trésorier des musiciens de l'orchestre du Théâtre Sébastopol.

VI.- Saison théâtrale 1931-1932 - Lettre de M. Frady. La Commission renvoie à l'examen de l'Administration Municipale la question soulevée dans la lettre de M. Frady.

A l'unanimité, elle estime qu'il conviendrait, dans un but d'économie, de ne plus faire appel, pour la saison à venir, aux artistes de l'Opéra et de l'Opéra Comique qui, venant en représentation au Grand Théâtre, coûtent fort cher et ne font pas, malheureusement, toujours recette.

Rappelant les succès que remporte auprès du public la troupe du Théâtre Sébastopol, elle estime que le Grand Théâtre devrait, à l'avenir fonctionner dans les mêmes conditions c'est à dire avec une troupe à demeure composée d'artistes de réelle valeur que le Directeur des Théâtres recruterait avec le plus grand soin de manière à constituer un ensemble parfaitement homogène.

Elle souhaite que l'Administration se prononce, sans retard, sur la suite à donner à la demande de M. Frady. Que le contrat de M. Frady soit renouvelé ou non, elle considère qu'il est nécessaire, que le Directeur des Théâtres Municipaux pour la saison 1931-1932 soit nommé, au plus tard, pour le 15 Janvier prochain afin qu'il puisse prendre, en temps utile, ses dispositions quant au recrutement d'éléments de choix pour la constitution des troupes sédentaires des deux théâtres.

La séance est levée à 19 H 40.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE.

III.- Théâtres Municipaux.- Exploitation. Saison 1931-1932.-
Contrat Frady. Prorogation.-

M. Frady donne acte à la Commission des résolutions prises par l'Administration Municipale à l'occasion de la prorogation de son contrat, savoir a) Maintien de la formule actuelle d'exploitation; b) Engagement de vedettes - moyennant une somme forfaitaire - pour un certain nombre de représentations; c) diminution d'un certain nombre d'emplois dont l'utilité est contestable.

Il déclare que le personnel administratif des théâtres se trouve en ce moment - numériquement parlant - aussi réduit que possible. Rappelant, notamment, certaines allusions faites en ce qui concerne le cadre des régisseurs, il estime qu'il est matériellement impossible de le réduire, ne fût-ce que d'une unité, en l'état actuel des choses.

Il cite le cas de plusieurs théâtres de province où le nombre des régisseurs est égal, sinon supérieur, au nôtre et où, au surplus, le Directeur se fait seconder par un administrateur et rappelle qu'il en fut ainsi chez nous pendant plusieurs années alors que son prédécesseur, M. Bourdette, qui avait, pourtant la réputation d'être ennemi de toute dépense ne présentant pas un caractère d'absolue nécessité, était à la tête de nos théâtres.

IV.- Théâtres Municipaux. Téléphone à l'inter.- Installation.-

La Commission n'est pas d'avis de nantir les théâtres d'un numéro à l'inter. Le nombre des places demandées au téléphone par l'extérieur est, en effet, trop faible (deux cents, environ, par semaine pour les deux théâtres) pour justifier cette nouvelle installation; au surplus, l'installation du téléphone à l'inter serait de nature à embouteiller davantage encore les bureaux de location de nos théâtres qui, à certains jours, éprouvent les plus grandes difficultés à satisfaire les clients du guichet et ceux qui retiennent leur place par le réseau téléphonique urbain.

V.- Théâtres Municipaux. Location des places. Mesures à prendre en vue de parer au trafic auquel se livrent certains débitants des alentours des théâtres.-

M. Frady fournit à la Commission des renseignements sur la manière selon laquelle les cafetiers et débitants des alentours des théâtres se livrent au trafic des billets de théâtre. Il fait connaître les mesures qu'il a prises, ces temps derniers, pour y parer dans une certaine limite (réduction du nombre des tickets distribués par personne et visa, par l'agent de police de service, de la feuille de location à l'ouverture du guichet).

M. le Conseiller Dehove croit qu'il serait possible de compléter ces diverses mesures par l'établissement d'une carte de location. Il se propose de développer cette proposition au cours d'une prochaine réunion de la Commission.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE.

COMMISSION SPECIALE DES THEATRES MUNICIPAUX



Procès-verbal de la réunion du
2 Janvier 1931

Messieurs les Membres de la Commission Spéciale des Théâtres Municipaux se sont réunis, Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie, le vendredi 2 Janvier 1931, à 18 heures 30 sous la présidence de M. l'Adjoint Bardou.

Etaient présents: M.M. Favières, Willems, Adjoints au Maire.
Dehove, Conseiller Municipal,
Planque, Secrétaire Général,
Frady, Directeur des Théâtres Municipaux,

Excusés: M.M. Coolen et Devernay, Adjoints au Maire.

A l'ouverture de la séance, M. Planque rappelle que le Conseil Municipal au cours de la réunion privée qu'il tint la semaine dernière, a exprimé le désir de voir la Commission Spéciale des Théâtres se réunir, autant de fois qu'il le sera nécessaire pendant le mois de Janvier, pour étudier les diverses formules d'exploitation qui peuvent être envisagées en vue de la saison 1931-1932.

+
+ +

La question se pose aussitôt devant la Commission de savoir si la Ville doit - solution extrême - fermer les portes de son Grand Théâtre.

Par un vote unanime, la Commission y répond - tout au moins pour la saison prochaine - par la négative.

+
+ +

Une proposition de M. le Conseiller Dehove tendant a) à la suppression des représentations lyriques au Grand Théâtre; b) au maintien de la formule actuelle en ce qui concerne le Théâtre Sébastopol mais en y donnant, de temps à autre, des représentations d'Opéra et d'Opéra-Comique c) à l'interprétation, au Grand Théâtre et une fois ou deux par quinzaine, de Galas de Comédie avec le concours de troupes de passage et, notamment, d'artistes de la Comédie Française, ne paraît pas, non plus, susceptible, à la Commission d'être retenue pour la saison prochaine.

+
+ +

Une formule d'exploitation hybride du Grand Théâtre présentée par M. l'adjoint Willems, semble, a priori, pouvoir être expérimentée. La Ville, dans ces conditions, continuerait à donner des représentations d'Opéra et d'Opéra-Comique au Grand Théâtre et le louerait - un jour ou deux par semaine, par exemple - à une Entreprise privée pour la projection de films parlants.

Toutefois, pour ne pas augmenter les charges relatives aux "masses" le nombre des représentations lyriques resterait, fixé au chiffre actuel.

+
+ x +

La Commission procède, ensuite, à un premier examen de la formule d'exploitation du Grand Théâtre avec le seul concours d'une troupe permanente.

Elle entend, notamment, M. Trady a) sur les difficultés que les directeurs de théâtres éprouvent, à l'heure actuelle, pour se procurer de bons ténors; b) sur ce que coûterait, à la Ville, l'engagement des principaux éléments d'une troupe homogène composée d'artistes de réelle valeur.

Elle estime qu'il serait souhaitable que les ténors d'Opéra et d'Opéra-Comique ne soient engagés que pour un mois ou deux, ce qui permettrait de changer plusieurs fois, de premier sujet.

Au cours de la saison, la Commission poursuivra ses travaux au cours de la réunion qu'elle tiendra le mardi 6 Janvier prochain à 17 heures.

Elle décide de convoquer à cette réunion, les représentants de l'Intersyndicale du Spectacle pour les entendre sur les suggestions dont cette Organisation a saisi la Ville au début de la présente année.

La séance est levée à 20 H. 15.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE.

M. SALEMBIER considère également que le Grand Théâtre de Lille devrait pouvoir, en raison de la réputation artistique qu'il a acquise consacrer des vedettes au lieu d'en faire venir, au prix des plus grands grands sacrifices, des autres théâtres subventionnés (Opéra, Comédie de Bruxelles, etc.). Seule, dit-il, la troupe permanente, telle que la conçoit son Organisation permettrait à notre Grand Théâtre d'atteindre ce but.

Reprenant l'argumentation développée dans son rapport de l'an dernier, il fait ressortir que la troupe sédentaire constituée avec des artistes de 1er ordre a) permettrait -pour quatre représentations par semaine et même si les cachets des premiers ténors étaient doublés- de réaliser une économie de plus de trois cent mille francs; b) ferait réaliser à la Ville une économie de 162.000 frs si le nombre de représentations était réduit à trois par semaine.

A une question soulevée par M. l'Adjoint Favières et appuyée par M. le Conseiller Dehove, M. Salembier répond qu'il lui paraît parfaitement possible de faire jouer tout le répertoire avec deux ténors (un traduction et un demi-caractère); qu'il ne serait pas impossible, non plus, de trouver deux artistes capables de le faire.

Il ne croit pas que le public bouderait, sérieusement, le Grand Théâtre au cas où il ne serait plus fait constamment appel aux artistes en représentation.

M. Roge, Secrétaire-adjoint de l'Intersyndicale, cite l'exemple du Théâtre Sébastopol où bien que, depuis cinq ans, des artistes tiennent l'affiche, les résultats sont satisfaisants au possible.

Dans un autre ordre d'idées, M. Salembier croit pouvoir affirmer que le Grand Théâtre est devenu impopulaire pour une partie du gros public par le fait de la disposition défectueuse de la salle. Il évalue à 300 ou 400 le nombre de places (en particulier celles de côté) d'où il est impossible de suivre convenablement les représentations.

Mais il souligne qu'il serait désirable, si l'Administration Municipale décidait la transformation de la salle, que les travaux à exécuter dans ce but soient entrepris pendant la période d'intersaison de manière à éviter tout chômage au personnel du théâtre.

A la suite de cet exposé, différentes questions sont posées et des précisions demandées par M. l'Adjoint Favières et M. le Conseiller Dehove.

Soulignant le peu de succès des Galas Populaires donnés le samedi au Grand Théâtre au cours de la saison 1929-1930, M. le Conseiller Dehove estime qu'il serait désirable de donner une fois par semaine un opéra ou un opéra-comique au théâtre Sébastopol avec le concours de la troupe du Grand Théâtre; il demande en conséquence aux délégués de l'Organisation Syndicale s'ils verraient un inconvénient quelconque à ce qu'il soit ainsi procédé.

Pour des raisons de principe au point de vue syndical et pour des motifs d'ordre matériel pour ses mandants, M. Salembier croit pouvoir assurer à la Commission que son Organisation n'accepterait pas pareille proposition.

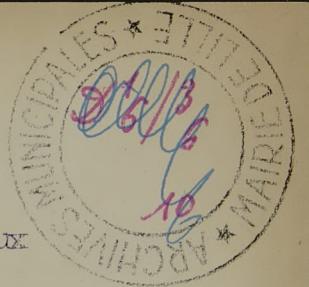
Après un échange de vues auquel prennent part M. les Adjoints Favières et Willems et M. le Conseiller Dehove d'une part; M. Salembier et Roge, de l'Intersyndicale, d'autre part et après que M. l'Adjoint Favières ait déclaré que cette question -qui ne figure pas à l'ordre du jour- n'a été posée que par incidence, M. Salembier déclare qu'il posera la question à une de ses prochaines assemblées de son organisation, M. le Conseiller Dehove ayant souligné que le problème ne devait pas avoir pour conséquence une diminution du personnel des masses des deux théâtres.

Sur une question posée par M. SALEMBIER, M. l'Adjoint FAVIERES donne l'assurance aux représentants de l'Intersyndicale du Spectacle que les demandes d'augmentation de traitement formulées en faveur des machinistes et des musiciens du Théâtre Sébastopol seront examinées, avec bienveillance, au cours d'une prochaine réunion de la Commission .

La séance est levée à 19 h 15 .

Le Secrétaire,

M. PLANQUE .



Commission Spéciale des Théâtres Municipaux

Procès-verbal de la réunion du 27 Janvier 1931

Messieurs les Membres de la Commission spéciale des Théâtres Municipaux se sont réunis, Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie, le mardi 27 Janvier 1931, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Bardou.

Étaient présents : M.M. Coolen, Devernay, Pavières et Willems,
Adjoints au Maire,
Dehove, Conseiller Municipal,

Excusés : M.M. Lévy, Adjoint au Maire
Brady, Directeur des Théâtres Municipaux.

-:-:-:-:-

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

1° - Théâtres Municipaux - Mode d'exploitation - Saison 1931-1932.

Après un long échange de vues auquel prennent part tous les membres présents, la Commission propose à l'Administration Municipale la formule d'exploitation suivante pour la saison 1931-1932.

Le Grand Théâtre fonctionnerait avec le seul concours d'une troupe sédentaire étant entendu que les éléments de cette troupe seraient recrutés avec le plus grand soin de manière à constituer un ensemble artistique de valeur sensiblement supérieure à celle de la troupe actuelle.

Il importe, en effet, que les deux premiers ténors de cette troupe soient encadrés dignement. Il faut que leurs partenaires puissent leur donner la réplique dans les meilleures conditions.

Les deux premiers ténors de la troupe du Grand Théâtre ainsi constituée seraient engagés, chacun, non pour toute la saison, mais seulement pour dix représentations -au mois ou à la série de cachets- pour une somme variant entre 15.000 et 20.000 Frs. La saison théâtrale durant six mois, la Direction de nos théâtres devra donc s'assurer le concours de douze ténors pour la saison prochaine (6 ténors légers et 6 de traduction).

La Commission ne s'opposerait pas, toutefois, à ce que la Direction des Théâtres donne, une fois par quinzaine par exemple, une Soirée de Gala au Grand Théâtre avec le concours de grandes vedettes. La vedette, dans ces conditions, devenant l'exception alors qu'à présent elle est de règle.

En vue de la réalisation de recettes supplémentaires au cours de la saison prochaine, la Commission propose, en outre, à l'Administration Municipale de décider a) que la troupe sédentaire du Grand Théâtre donnera, par semaine, une représentation supplémentaire d'Opéra-Comique au Théâtre Sébastopol;

b) que, de son côté, la troupe du Théâtre Sébastopol donnera, une fois par semaine, une représentation supplémentaire d'Opérette à Grand Spectacle au Grand Théâtre.

Si l'Administration Municipale adopte le point de vue de la Commission en ce qui concerne le principe de la pénétration des troupes dans les deux théâtres, les artistes des deux troupes s'obligeront, dans leur contrat, à jouer dans l'un et l'autre de nos théâtres dans les conditions indiquées ci-dessus.

Dans une réunion ultérieure, la Commission fixera :

a) le jour qui lui paraîtra le plus convenable pour donner, dans chacun des deux théâtres, ces représentations spéciales;

b) le prix des places à percevoir, au Grand Théâtre, pour les représentations d'Opérette à Grand Spectacle.

o o
o

M. l'Adjoint Bardou devant s'absenter, M. l'Adjoint Willems préside la séance pendant la discussion des affaires ci-après:

II.- Théâtre Sébastopol.- Demande d'augmentation de salaire par les musiciens de l'orchestre.-

Les salaires actuellement servis aux musiciens du Théâtre Sébastopol sont les suivants :

Solistes: 31 f.50; 2ème catégorie: 29 f.50.

L'Intersyndicale du Spectacle demande que ces salaires soient portés à 34 f.80 pour les solistes et à 32 f.80 pour les musiciens de la 2ème catégorie soit, pour les uns et pour les autres, une augmentation de 3 f.30 par service.

M. Dehove se déclare d'accord sur le principe d'une augmentation de salaire à accorder aux musiciens du théâtre Sébastopol. Il estime toutefois qu'il serait judicieux de prévoir une marge plus grande que celle qui existe pour le moment entre le salaire des solistes et celui des musiciens appartenant à la 2ème catégorie. Il propose, en conséquence, de porter à 34 frs le salaire des premiers et à 31 f.50 celui des seconds.

M. l'Adjoint Devernay considère justement fondée la demande des musiciens qui ne désirent, en somme, que leur reclassement, c'est à dire la mise sur un pied d'égalité avec les musiciens de la 2ème catégorie du Grand Théâtre des solistes du Sébasto. Il demande en conséquence que leur soit accordée l'augmentation de 3f.30 par service qu'ils sollicitent.

M. l'Adjoint Coolen se rallie à la proposition de M. le Conseiller Dehove et M. l'Adjoint Willems déclare se prononcer contre l'augmentation demandée par l'Intersyndicale et contre la proposition de M. le Conseiller Dehove en raison d'une résolution par laquelle, en date du 25 Novembre 1929, l'Administration Municipale déclarait, après avoir accordé aux mêmes musiciens une augmentation de salaire, que "la Ville devra, dans l'avenir, limiter les dépenses que lui occasionne l'exploitation des théâtres et qu'elle ne pourra, dans ces conditions, continuer les efforts financiers qu'elle a faits, jusqu'alors et à jet continu, en vue d'améliorer la situation du personnel".

III.- Théâtres Municipaux - Vestiaires et V.C. - Exploitation -
Concession Jongmans - Renouvellement.-

La Commission renvoie l'examen de cette question à une prochaine réunion pour entendre les explications de M. Frady, Directeur des Théâtres Municipaux.

IV.- Théâtres Municipaux - Personnel des "masses" - Allocations familiales.-

La Commission émet un avis favorable à l'allocation du sursalaire familial au personnel des "masses" des théâtres dans les conditions générales fixées par l'arrêté municipal en date du 26 Septembre 1930.

Elle insiste, en particulier, sur le fait que ces allocations ne seront dues qu'après trois mois de services continus dans les théâtres et estime que des enquêtes sévères devront être faites, dans chaque cas, pour éviter le cumul.

X

X

X

Avant de lever la séance, la Commission exprime ses regrets de ne pouvoir, ainsi que le lui demande M. l'Adjoint Devernay au nom de l'Intersyndicale du Spectacle, autoriser le Secrétaire de cette Organisation à assister aux travaux du jury de concours qui aura lieu le 16 Février prochain pour la nomination de musiciens à l'orchestre de nos théâtres.

Elle motive sa décision par le fait que le jury des concours de l'espèce est réglé par le cahier des charges des théâtres et que, d'autre part, en ce qui concerne le concours qui nous occupe, l'Intersyndicale dispose, déjà, de deux représentants au sein du jury!

La séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE.



Commission spéciale des Théâtres



Procès-verbal de la réunion du 6 Février 1931

Messieurs les Membres de la Commission spéciale des Théâtres Municipaux se sont réunis, Cabinet de M. l'Adjoint Bardou, le vendredi 6 février 1931, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Willems.

Etaient présents: M.M. Coolen, Devernay, Adjoint au Maire,
Dehove Conseiller Municipal
Frady, Directeur des Théâtres Municipaux.

Excusés: M.M. Favières, Adjoint au Maire,
Lévy Adjoint au Maire
Planque, Secrétaire Général.

Le Secrétaire donne lecture du compte-rendu des résolutions prises par l'Administration Municipale en ce qui concerne les diverses questions étudiées par la Commission au cours de sa réunion du 27 Janvier écoulé.

A propos de ce compte-rendu, M. le Conseiller Dehove désire poser devant l'Assemblée deux questions préalables.

Par la première, il demande à ses collègues de la Commission membres de l'Administration Municipale de vouloir bien lui préciser dans quelles conditions les musiciens du Théâtre Sébastopol obtiennent une augmentation de leur salaire. En d'autres termes, il voudrait savoir si cette augmentation leur est accordée compte tenu de la proposition qu'il avait déposée au cours de la dernière réunion de la Commission (c'est-à-dire 3 f 50 pour les musiciens de 1ère catégorie et 2 frs pour ceux de la seconde) ou, si, au contraire, l'Administration Municipale a décidé de leur accorder, purement et simplement, l'augmentation sollicitée (soit 3 f 30 par catégorie).

MM. les Adjoint Devernay et Willems répondent à cette question en déclarant que l'Administration Municipale a décidé de donner pleine satisfaction à la demande des musiciens du Sébaste dont les traitements se trouvent ainsi fixés à 34 f 80 pour les solistes et 32 f 80 pour les musiciens de la 2ème catégorie.

Sur la demande de M. Dehove, ils précisent, en outre, que cette augmentation de traitements - qui prendra effet du début de la présente saison - est subordonnée à l'acceptation écrite et expresse de l'Intersyndicale de faire jouer les masses des deux théâtres sur l'une ou l'autre des scènes municipales au cours de la saison 1931-1932

Par sa seconde question préalable, M. le Conseiller Dehove manifeste sa surprise quant à la décision prise par l'Administration Municipale en sa séance du 2 Février et exprimée dans les termes suivants par le compte-rendu de cette réunion.

" L'Assemblée décide que la Commission Spéciale des Théâtres cessera de fonctionner dès que sera réglé le problème de l'exploitation, la 4ème Commission ayant compétence pour statuer sur toutes les affaires courantes ressortissant des théâtres municipaux."

Les questions inscrites à l'ordre du Jour de la réunion de ce soir n'ayant, à son avis, aucune corrélation avec le problème de l'exploitation des théâtres pour la saison prochaine, M. le Conseiller Dehove considère que la Commission, de par la décision susdite de l'Administration Municipale, n'est plus qualifiée pour les examiner puisqu'elles sont, dès maintenant, aux termes de cette même décision, de la compétence de la 4ème Commission.

Pour conclure, étant donné que la réunion de ce soir devient, dans ces conditions, sans objet, M. le Conseiller Dehove propose à l'Assemblée de lever la séance.

M.M. les Adjoints Willems, Devernay et Coolen font connaître qu'au contraire, il leur apparaît que la Commission Spéciale des Théâtres a encore qualité pour discuter des affaires qui lui sont soumises aujourd'hui. La compétence de la Commission doit se poursuivre, à leur avis, jusqu'à ce que, conformément à une autre décision de l'Administration Municipale du 2 Février, le Conseil d'Administration et elle-même aient discuté, en réunion commune, du problème d'ensemble de l'exploitation des théâtres pour la saison prochaine.

Après avoir fait connaître qu'il ne pouvait - en tant que membre de la Commission - accepter la décision prise par l'Administration Municipale, M. le Conseiller Dehove déclare maintenir, en son entier, le point de vue exprimé ci-dessus.

En raison, surtout, de la personnalité de l'auteur de cette proposition - lequel, seul de la Commission, n'appartient pas à l'Administration Municipale - M. l'Adjoint Willems, Président de séance, déclare qu'il ne peut s'opposer à la question préalable soulevée par M. le Conseiller Dehove.

La Commission décide, en conséquence, (M. l'Adjoint Devernay s'abstenant), de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 20

Le Secrétaire,

Reunion du 22 Juin 1931 -

224



Commission Spéciale
des Théâtres

Commission Spéciale des Théâtres

Procès-verbal de la réunion du 22 Juin 1931.

Messieurs les membres de la Commission Spéciale des Théâtres se sont réunis, Cabinet de M. le Maire, le lundi 22 Juin 1931, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Bardou.

Etaient présents: M.M. Coolen, Favières, Lévy et Willems, Adjoints au Maire, Dehove Conseiller Municipal, Planque, Secrétaire général de la Mairie, Frady Directeur des Théâtres municipaux;

Excusé : M. Devernay, Adjoint au Maire.

La Commission, connaissance prise du bilan de l'exploitation des théâtres pour la dernière saison, marque, tout d'abord, sa satisfaction des résultats financiers qui s'en dégagent.

La situation critique des "affaires" en général, celle du "théâtre" en particulier, les charges accrues auxquelles le budget de nos théâtres dut faire face au cours de cette saison (augmentation des salaires des musiciens du Théâtre Sébastopol, paiement d'indemnités pour charges de famille au personnel des "masses" application, en ce qui concerne ce même personnel, de la loi sur les A.S.) ne se traduisent, en effet, que par une augmentation de l'ordre de 87.000 frs du déficit enregistré au terme de la saison précédente.

o
o o

Procédant à l'examen des propositions incluses dans le rapport de M. Frady concernant les mesures à prendre en vue de l'exploitation des Théâtres Municipaux pendant la saison 1931-1932, la Commission décide de soumettre à l'agrément de l'Administration Municipale les résolutions ci-après :

I.- Théâtre Sébastopol.- Six mois de représentations d'opérette avec, une fois par quinzaine, -le mardi - une représentation d'opéra-comique avec le concours de la troupe du Grand Théâtre.

Le prix des places pour les représentations d'opérette au Sébaste ne subirait aucune modification par rapport à la dernière saison.

Pour les représentations d'opéra-comique du mardi, il serait fait application du tarif en usage pour les représentations du dimanche.

La Commission propose, en outre, le rétablissement des abonnements au Théâtre Sébastopol. Ces abonnements - à forme impersonnelle et valables, uniquement, pour les représentations d'opérette - seraient consentis a) - moyennant une réduction de un franc par place pour les représentations du mercredi et du samedi; b)- à tarif plein pour celles du dimanche (matinée et soirée).

II.- GRAND THEATRE. - L'exploitation de cet établissement s'étendra sur une période de 5 mois et 25 jours. Les masses étant engagées pour une durée de six mois, cinq jours seraient ainsi réservés pour les répétitions préliminaires.

La Commission propose le rétablissement des mardis lyriques supprimés l'an dernier et fait siennes les propositions de M. Frady en ce qui concerne l'organisation des spectacles au Grand Théâtre, savoir:

a) le jeudi et le dimanche en matinée : représentations de gala, c'est-à-dire, d'une part, toutes les créations qui seraient faites; d'autre part, les représentations du répertoire avec, comme interprètes principaux, des artistes en représentation. Cette sorte de représentations étant prévue pour un nombre égal à celui enregistré au cours de la dernière saison (20);

b) le mardi - une fois par quinzaine - représentations de gala comme ci-dessus; les autres mardis étant réservés pour les représentations d'opérette à grand spectacle;

c) le samedi: représentations de comédie (12 ou 15 au cours de la saison);

d) le dimanche soir : représentations d'oeuvres plus populaires avec, autant que possible, le seul concours de la troupe sédentaire.

La Commission propose, au surplus:

a)- le maintien du statu-quo en ce qui concerne le prix des places au Grand Théâtre;

b)- l'institution d'une carte spéciale - valable pour les représentations du dimanche soir et donnant droit à réduction de 30 % sur le prix des places - en faveur de certaines catégories d'individus particulièrement intéressants (mutilés du travail , de guerre, chefs de familles nombreuses, etc...);

c)- de réduire de 30 % environ le prix des places du Grand Théâtre pour les représentations d'opérette du mardi.

Elle propose, en outre, le rétablissement des abonnements au Grand Théâtre suivant les modalités ci-après:

- a) représentations du dimanche en matinée : tarif plein
- b) " jeudi : tarif actuel (15 % réduction)
- c) " mardi (opéra comique) même tarif que pour le jeudi.

.....

- d)- représentations du samedi (comédie) tarif plein;
 e)- " dimanche soir: tarif plein, sauf pour
 les détenteurs de la carte spéciale dont il est question
 ci-dessus.

Elle exprime le souhait de voir étendre aux fauteuils des 3ème et 4ème galeries le bénéfice de l'abonnement étant étendu que celui-ci, en ce cas, serait strictement personnel.

En ce qui concerne le répertoire, la Commission croit pouvoir faire confiance à M. Frady pour la réalisation des projets exposés en son rapport du 10 Juin.

Se ralliant aux explications qu'il lui fournit à propos de la création sur la scène du Grand Théâtre de "Aïda" -pièce ancienne à grande mise en scène-, elle est d'avis d'autoriser la construction des décors nécessaires à la réalisation de ce projet.

Publicité.- Elle adopte les conclusions du rapport de M. Frady sur ce chapitre. Elle rappelle que ces conclusions tendent à provoquer une réunion des directeurs de journaux en vue d'obtenir de ceux-ci:

- a) que des articles préliminaires préparent l'opinion à l'occasion d'une création ou d'une reprise importante;
 b) que les comptes-rendus des spectacles paraissent dès le lendemain des représentations;
 c) que les critiques des journaux suivent personnellement les spectacles et signalent, notamment, tous les changements qui peuvent se produire dans leur interprétation.

Du point de vue de la radiodiffusion, elle considère que des démarches devraient être entreprises, également auprès de l'Association de Radiophonie du Nord en vue d'arrêter les moyens propres à assurer, dans ce domaine, la plus large publicité aux spectacles de nos théâtres.

En contre-partie du précieux instrument de publicité qui serait mis, ainsi, à sa disposition, la Ville pourrait, d'accord avec les organes corporatifs locaux du Spectacle, autoriser, de temps à autre la radiodiffusion, à partir de la scène même de nos théâtres, d'un des airs favoris des oeuvres qui y sont données.

Avant de se séparer et sur la proposition de M. le Conseiller Dehove, l'Assemblée propose la création, pour la saison prochaine, d'une carte-programme qui, distribuée à l'intérieur des théâtres, ferait connaître aux spectateurs présents le programme des représentations prévues pour la semaine suivante.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Secrétaire,
 M. Planque.

réunion du 17-2-32



COMMISSION SPECIALE des THEATRES MUNICIPAUX



Messieurs les Membres de la Commission Spéciale des Théâtres se sont réunis, cabinet de M. le Maire, le 17 Février, à 18 heures trente, sous la présidence de M. Roger Salengro, Maire de Lille.

Etaient présents : M.M. Salengro; Bardou; Devernay; Favières; Lévy; Willems adjoints au Maire; Dehove, Conseiller Municipal; Planque Secrétaire Général.

La séance ouverte, M. l'Adjoint Devernay porte à la connaissance de la Commission la résolution que vient de prendre unanimement la Commission Administrative de la Bourse du Travail contre toute décision comportant fermeture du Grand Théâtre.

Acte ayant été pris de cette communication, M. le Maire situe la question, après avoir préalablement donné lecture de l'ordre du jour que vient de lui adresser l'Amicale des Journalistes Lillois. Il signale que la fermeture du Grand Théâtre ne peut être présentement envisagée, mais qu'il importe de rechercher les moyens qui permettront de redresser la situation, de réprimer les abus et réduire les dépenses dont certaines sont ou inutiles ou manifestement exagérées.

Il propose, dans ce but, les résolutions ci-après :

1° la Saison, au Grand Théâtre, sera de cinq mois, avec possibilité de prorogations si les résultats des premiers mois d'exploitation sont satisfaisants - de quinze jours ou de un mois;

2° le prix des places fera l'objet d'une révision et d'un nouvel aménagement;

3° des mesures seront prises quant au confort et à la visibilité;

4° il sera créé un Comité de gestion, tripartite, de caractère administratif, financier, technique, qui déterminera les actes du Directeur et exercera le contrôle de toutes les mesures prises par lui. Ce Comité sera composé a) d'un représentant des Associations de défense et de propagande des Théâtres b) d'un représentant des travailleurs affiliés à la Fédération des Spectacles adhérente à la C.G.T. c) de trois représentants de la Ville : M.M. Delporte, Receveur Municipal; GAUJAC, Directeur du Conservatoire; PLANQUE, Secrétaire Général de la Mairie.

En terminant, M. le Maire souligne 1° que, de par les travaux de ce Comité qui ne comporte point d'élus en raison de son caractère, la Ville saura avec certitude si le Grand Théâtre peut vivre ou ne peut plus vivre; 2° que la direction de l'entreprise restera confiée à M. Frady qui deviendra néanmoins l'agent d'exécution du Comité de gestion; 3° que les délibérations prises par le Comité seront soumises à la ratification du Conseil d'Administration de la Ville.

Des observations et suggestions sont alors présentées :

1°) par M. l'adjoint Favières qui donne son assentiment aux propositions de M. le Maire soulignant a) que la fermeture du Grand Théâtre serait d'autant moins comprise que se produit en ce moment un sérieux rétablissement b) qu'il serait peut-être possible - en compensation de la réduction de la saison - de prévoir le rétablissement des concerts d'art à donner par l'orchestre du Théâtre pendant l'intersaison, au Jardin Vauban notamment c) qu'il serait désirable de prévoir pendant les premiers mois d'exploitation un répertoire plus abondant et plus varié et d'exploiter à fond les pièces que l'on monte spécialement et que l'on donne pendant les trois derniers mois.

2°) par M. le Conseiller Dehove qui, après avoir rappelé l'argumentation développée par l'organisation syndicale, donne lui aussi son assentiment aux propositions émises par M. le Maire.

Reprenant les dites propositions, la Commission décide, à la suite d'un long débat auquel prennent notamment part M. le Maire, MM. les adjoints Bardou, Coolen, Lévy et M. le Conseiller Dehove, débat qui porte principalement sur la composition et les pouvoirs de la Commission, sur la situation qui sera désormais faite au Directeur, de proposer à l'Administration Municipale :

1° de continuer l'exploitation du Grand Théâtre durant la saison 1932-1933;

2° de confier à un Conseil d'Administration le soin de gérer, en accord avec le Directeur, les deux théâtres municipaux.

Ce Conseil d'Administration, composé suivant la forme tripartite, comprendrait aux côtés de M. Frady, Directeur des Théâtres Municipaux et sous la présidence de M. le Maire, les représentants indiqués dans la proposition initiale de M. le Maire.

La Commission décide en outre, sur proposition de M. le Maire, que les autres problèmes (réduction éventuelle de la saison, remaniement du prix des places etc...) seront directement portés devant l'Administration Municipale à sa réunion du 22 courant.

Séance levée à dix huit heures quarante.

Le Secrétaire :

M. PLANQUE.